

# Tendances sociales CANADIENNES

PRINTEMPS No 76  
2005



## ARTICLES DE FOND

*Je suis Canadien*

*Devenir Canadien*

*Les rapports entre  
conjoints âgés*

*Le travail autonome en  
milieu rural*

*Les Chinois au Canada*

12 \$ au Canada • N° 11-008 au catalogue



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

# Vous désirez

# COMMUNIQUER *avec nous*

## **Bureau de la rédaction**

Courriel : [cstsc@statcan.ca](mailto:cstsc@statcan.ca)  
Télécopieur : (613) 951-0387  
Courrier postal : Rédactrice-en-chef  
Tendances sociales canadiennes  
7<sup>e</sup> étage, immeuble Jean Talon  
Statistique Canada  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0T6

## **Services aux abonnés**

Courriel : [infostats@statcan.ca](mailto:infostats@statcan.ca)  
Téléphone : 1 800 700-1033  
Télécopieur : 1 800 889-9734  
Courrier postal : Gestion de la circulation, Division de la diffusion,  
Statistique Canada, 120, avenue Parkdale  
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

## **Pour commander des publications de Statistique Canada**

Courriel : [infostats@statcan.ca](mailto:infostats@statcan.ca)  
Téléphone : 1 800 267-6677  
Télécopieur : 1 877 287-4369  
Internet : [www.statcan.ca/english/IPS/Data/11-008-XIE.htm](http://www.statcan.ca/english/IPS/Data/11-008-XIE.htm)  
En personne : Au bureau régional de Statistique Canada le plus près  
de votre localité ou auprès des agents et librairies autorisés.

## **Pour obtenir de plus amples renseignements sur les produits de Statistique Canada**

Courriel : [infostats@statcan.ca](mailto:infostats@statcan.ca)  
Téléphone : 1 800 263-1136  
Internet : [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)  
Ligne ATS : 1 800 363-7629

### **Normes de service à la clientèle**

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136

### **Note de reconnaissance**

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.



# TSC

**Rédactrice en chef**  
Susan Crompton

**Rédacteurs**  
Warren Clark  
Anna Kemeny

**Assistant à la recherche**  
Gilbert Mansour

**Gestionnaire de la production**  
Cynthia Fortura

**Coordonnatrice de la production**  
Shirley Li

**Marketing/Diffusion**  
Alex Solis

**Révisure en chef de la version française**  
Annie Lebeau

**Direction artistique et impression**  
Division de la diffusion  
Statistique Canada

**Conception**  
Services de créativité  
Statistique Canada

**Comité de revue**  
M. Boyd, J. Hagey, J. Jackson,  
D. Norris

**Remerciements**  
R. Bollman, M. Boudreault,  
C. Duchesne, S. Haseem,  
L. Jantzen, M. Justus, L. Ruddick,  
N. Villemure

## *Tendances sociales canadiennes*

Mars 2005

N° 11-008-XPF au catalogue (also available in English, Catalogue no. 11-008-XPE), publié trimestriellement.

### Prix d'abonnement :

**Version imprimée** : 12 \$CAN pour un numéro, 39 \$CAN pour un abonnement d'un an. Étudiants : 30 % de rabais (plus les taxes en vigueur au Canada ou les frais de port à l'extérieur du Canada).

**Version électronique** disponible sur Internet (n° 11-008-XIF au catalogue) : 9 \$CAN pour un numéro, 29 \$CAN pour un abonnement d'un an (plus les taxes en vigueur au Canada).

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada. © Ministre de l'Industrie, 2005. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) KIA 0T6, Canada.

Publication inscrite dans **Academic ASAP, Academic Search Elite, Canadian Periodical Index, Canadian Serials, Expanded Academic ASAP, PAIS International, Periodical Abstracts, Periodical Abstracts Research II, ProQuest 5000, Proquest Research Library** et accessible en permanence dans la **Canadian Business and Current Affairs Database**.

ISSN 0831-5701 ISSN 1481-1642  
(Version imprimée) (Version électronique)



## Articles de fond

### 2 « Je suis Canadien »

par Derrick Thomas

### 10 Devenir Canadien : intention, processus et résultat

par Kelly Tran, Stan Kustec et Tina Chui

### 16 La satisfaction des conjoints pendant les années de retraite

par Lee Chalmers et Anne Milan

### 20 L'activité liée au travail autonome chez les Canadiens vivant en milieu rural

par Valerie du Plessis et Melissa Cooke-Reynolds

### 27 Les Chinois au Canada : un enrichissement de la mosaïque culturelle

par Tina Chui, Kelly Tran et John Flanders

## Aussi dans ce numéro

37 Au fil de l'actualité

39 Indicateurs sociaux

40 Plan de leçon : « Je suis Canadien »

# « Je suis Canadien »

par Derrick Thomas

Suivant une longue tradition, les gens qui vivent au Canada s'identifient au pays ou à la nation de leurs ancêtres parfois lointains. Au cours des dernières décennies, cependant, un nombre sans cesse croissant d'entre eux ont commencé à se déclarer Canadiens lors du recensement. La proportion de la population ayant déclaré être en partie d'ascendance ethnoculturelle canadienne est passée de moins de 1 % en 1986 à près de 40 % en 2001, ce qui en fait de loin l'ascendance ethnoculturelle la plus fréquemment déclarée au recensement. En outre, plus de la moitié des 11,7 millions de personnes qui ont déclaré être Canadiens ont décrit leur ascendance comme *exclusivement* canadienne, sans mentionner aucun autre lien ethnique.

Quelle est la raison derrière cette nouvelle façon de voir l'ethnicité? Pourquoi, par exemple, des gens qui, il n'y a pas si longtemps, se réclamaient d'ascendance anglaise ou française déclarent-ils maintenant qu'ils sont Canadiens? À l'aide des données des recensements de la population, on explore dans cet article les raisons possibles derrière ces changements. On examine d'abord notre compréhension de l'ethnicité et la façon dont elle a changé avec le temps pour ensuite passer en revue certaines des significations qui se rattachent à l'ethnicité canadienne en particulier. On y examine ensuite les caractéristiques des personnes qui, selon le Recensement de 2001, ont déclaré avoir des origines ethniques canadiennes.

## L'évolution de « l'ethnicité » — autrefois et aujourd'hui

Depuis la confédération, il y a eu dans pratiquement tous les



recensements une question quelconque concernant les « origines ». Les recenseurs ont posé diverses questions au sujet des « origines », de la « race », du « groupe ethnique » et, tout récemment, de « l'ascendance ethnoculturelle ». Le mot « ethnique » est apparu pour la première fois en 1946.

Le terme « ethnicité » n'a pas le même sens pour tous. Même s'il a toujours désigné la catégorisation des personnes ou la formation de groupes, les définitions particulières ont évolué avec le temps. Les observateurs ont toujours considéré les groupes ethniques comme étant composés de personnes ayant des caractéristiques communes. Cependant, ils ont souvent été en

désaccord quant à l'importance des différentes caractéristiques définissant ces groupes<sup>1</sup>.

Certains ont souligné l'importance des caractéristiques héritées, ou ce qui pourrait être considéré comme des particularités relativement permanentes, telles que des origines géographiques ou des expériences historiques communes. L'ethnicité a parfois été considérée sous l'angle des traits raciaux ou génétiques. Plus récemment, l'appartenance à un groupe ethnique était définie comme le partage d'une langue, d'une culture, de traditions, de valeurs ou comme le fait d'avoir le sentiment d'appartenir à ce groupe.

Au cours de la dernière moitié du siècle environ, on en est cependant

Le Recensement de la population fournit aux résidents du Canada la possibilité de décrire leurs origines ethniques. Les données, recueillies tous les cinq ans, nous permettent de suivre de près la popularité croissante de la réponse « groupe ethnique canadien ».

Des changements apportés à la présentation et au traitement de la question ont nuï à la comparabilité des données sur l'origine ethnique entre les recensements. Bien qu'il soit probable que les données sur tous les groupes ethniques aient été influencées jusqu'à un certain point par ces changements, les chiffres ont été plus touchés pour certains groupes que pour d'autres. L'augmentation des réponses multiples et des réponses « groupe ethnique canadien » sont les résultats les plus évidents de ces changements.

En plus des changements à la question sur l'ascendance ethnique, deux questions connexes ont été ajoutées pour obtenir certains aspects plus objectifs de l'ascendance. Une question sur le « groupe de population » a été ajoutée à partir de 1996 afin d'appuyer la législation sur l'équité en matière d'emploi en identifiant les membres des groupes de minorités visibles. De plus, pour la première fois en 30 ans, on a ajouté une question en 2001 au sujet du lieu de naissance de chacun des parents du répondant. Ce sont ces données, de même que celles sur le lieu de naissance du répondant ou sur son statut d'immigrant, qui sont utilisées pour séparer les sujets sous les catégories : résidents de première, deuxième et troisième générations.

Si l'on disposait de données sur le lieu de naissance des grands-parents et des arrière-grands-parents, il est probable qu'on pourrait expliquer une plus grande partie de la variation dans la déclaration d'ascendance canadienne.

Voici la question 17 du Recensement de la population de 2001 :

*Bien que la plupart des gens au Canada se considèrent comme Canadiens, les renseignements sur leurs origines ancestrales qui sont recueillis depuis le Recensement de 1901 permettent de rendre compte de l'évolution de la composition de la population diverse du Canada. Cette question porte donc sur les **origines des ancêtres de la personne**.*

**17** À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) **les ancêtres** de cette personne appartenaient-ils?

*Par exemple, canadien, français, anglais, chinois, italien, allemand, écossais, irlandais, cri, micmac, métis, inuit (esquimau), indien de l'Inde, ukrainien, hollandais, polonais, portugais, philippin, juif, grec, jamaïcain, vietnamien, libanais, chilien, somalien, etc.*

Précisez tous les groupes qui s'appliquent


venu à voir les groupements ethniques comme des concepts fluides qui changent selon le contexte social. L'opinion d'une personne concernant ceux qui appartiennent ou n'appartiennent pas à son groupe peut changer lorsqu'elle évalue son milieu social,

se construit des réseaux, établit des alliances ou choisit des questions ou des débats qui l'interpellent. De plus en plus, les gens en sont venus à comprendre le rôle que les catégories ethniques peuvent jouer sur l'estime de soi et les chances d'épanouissement de la personne.

## La question sur « l'ethnicité »

Face à l'évolution des concepts d'ethnicité, le contenu, le libellé et la présentation des questions du recensement portant sur ce sujet ont subi d'importants changements au fil des ans. Par le passé, les répondants aux recensements étaient fortement dissuadés de décrire leurs origines comme canadiennes. On agissait ainsi pour éviter toute confusion entre nationalité ou citoyenneté et origine ancestrale. Les agents recenseurs donnaient aux gens la consigne de ne déclarer que leurs origines de « l'ancien monde » ou des « premiers Autochtones », et ils n'étaient autorisés à consigner l'origine canadienne que si le répondant « insistait ».

À partir de 1971, cependant, on a apporté un certain nombre de changements au questionnaire du recensement et à la question sur l'ethnicité. D'abord, avec l'arrivée de l'autodénombrement, les répondants ont rempli le questionnaire de recensement eux-mêmes. Ensuite, à partir de 1981, les répondants ont pu déclarer plus d'une ascendance, par la lignée paternelle ou maternelle (ou les deux). En fait, les répondants sont maintenant encouragés à préciser « tous les groupes [ancestraux] qui s'appliquent ». Enfin, en 1986, l'expression « en arrivant sur ce continent » a été retirée de la question portant sur l'origine ethnique, ce qui a permis aux répondants de déterminer eux-mêmes jusqu'où ils voulaient remonter pour retracer leurs ancêtres.

Pendant cette période, on a graduellement abandonné les catégories préétablies et les cases à cocher pour adopter les espaces en blanc où les répondants pouvaient écrire leurs propres réponses sans qu'elles ne soient proposées. La réponse « groupe ethnique canadien » a été si souvent inscrite par les répondants au Recensement de 1991 qu'elle a été ajoutée à la liste des exemples de réponses en 1996. Peut-être est-ce en partie à cause de cela qu'elle est devenue l'origine la plus fréquemment déclarée et qu'elle se trouve

maintenant en tête de liste des exemples utilisés dans le questionnaire du recensement.

L'un des principaux effets de ces changements a été de donner plus de liberté aux Canadiens pour définir leurs propres origines ethnoculturelles<sup>2,3</sup>. Ils décident maintenant eux-mêmes jusqu'où et le long de quelles branches ils veulent remonter dans leur arbre généalogique afin de retracer leurs ancêtres. Et, du moins chez ceux dont les ancêtres sont au Canada depuis plusieurs générations, la question du recensement sur l'origine ethnique commence de plus en plus à être interprétée comme une question portant sur l'identité personnelle.

### **Que veulent dire les gens lorsqu'ils déclarent être Canadiens<sup>4</sup>?**

En choisissant une identité, les gens se situent selon des dimensions sociales qui sont pertinentes pour eux et se donnent des étiquettes susceptibles d'accroître leur prestige<sup>5</sup>. Ceux dont ils se distinguent peuvent cependant être aussi importants que ceux avec qui ils s'affilient. Par conséquent, lorsque les gens se prévalent d'une identité, il faudrait tenir compte du contexte dans lequel ils le font.

Lorsqu'ils se définissent comme tels, les Canadiens se distinguent tout d'abord des peuples de leurs pays ancestraux. Ce sont apparemment les colons francophones de la vallée du Saint-Laurent qui ont été les premiers à déclarer être Canadiens. C'est particulièrement lorsqu'ils ont été isolés de leur mère patrie par la conquête britannique qu'ils ont commencé à se distinguer de tous les Européens. L'un de leurs premiers gouverneurs britanniques a dit de ses sujets français : « ils semblent vouloir être considérés comme une nation distincte; ils parlent constamment de la *nation canadienne* »<sup>6</sup>. Lorsque les colons anglophones ont adopté l'identité canadienne, on a commencé à

utiliser les qualificatifs « français » ou « anglais ».

Il se peut que l'aspect dominant de « l'identité canadienne » soit qu'elle est née en opposition à « l'identité américaine »<sup>7</sup>. Le fait de s'opposer et de se comparer aux Américains est une préoccupation constante des Canadiens dont il est souvent fait mention<sup>8</sup>. Pour bien des Canadiens, les Américains semblent être *le* hors-groupe approprié<sup>9</sup>. En se déclarant Canadiens pendant la période suivant immédiatement le débat passionné au sujet du libre-échange en 1991, il est possible que les répondants du recensement aient voulu affirmer leur caractère national distinct de celui des États-Unis.

L'étiquette « Canadien » peut aussi servir à distinguer les résidents établis des nouveaux arrivants. En fait, certains spécialistes voient dans la popularité croissante de la réponse « groupe ethnique canadien » un réalignement ethnique fondamental. Les distinctions traditionnelles entre Français et Anglais cèdent la place, disent-ils, à une dichotomie fondée sur la période d'établissement. Selon ce point de vue, les groupes européens établis depuis plus longtemps adoptent l'étiquette « Canadien » afin de se distinguer des immigrants arrivés plus récemment d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine<sup>10</sup>.

D'autres soutiennent qu'il n'y a pas de lien nécessaire (et déclarent n'avoir trouvé aucune association empirique) entre l'attachement au Canada et la tolérance ou l'appui au multiculturalisme<sup>11</sup>. En fait, leur soi-disant multiculturalisme et leur tolérance face à la diversité sont parmi les aspects que les Canadiens utilisent habituellement pour se comparer avantageusement aux Américains. Leur nouvelle volonté de s'identifier comme Canadiens peut être le reflet d'un patriotisme moins axé sur la préservation d'une culture que sur la citoyenneté, le maintien de leurs institutions particulières et la protection de leurs réalisations

collectives plus récentes, telles que la Charte canadienne des droits et le régime d'assurance-maladie<sup>12,13</sup>.

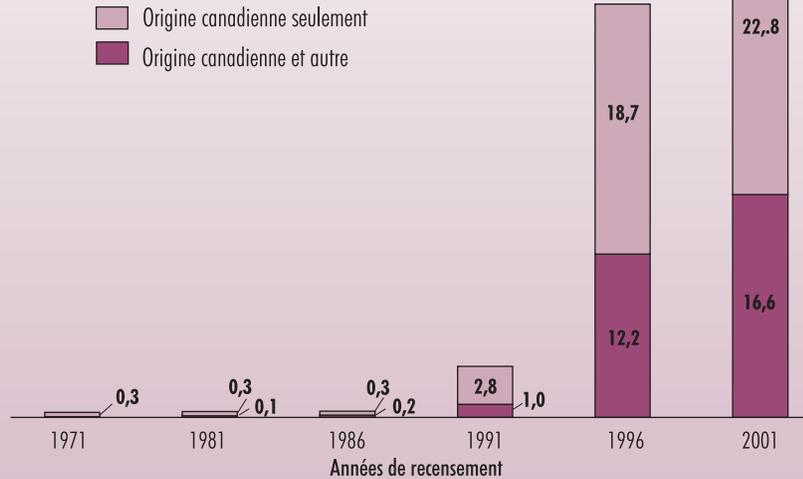
### **La probabilité d'obtenir la réponse « groupe ethnique canadien » augmente selon le nombre de générations nées au Canada**

Il semble que les répondants au recensement répondent à la question ayant trait à leur ascendance ethnoculturelle. Ceux qui sont nés au Canada de parents d'origine canadienne déclarent de plus en plus une origine canadienne plutôt que d'indiquer les origines de leurs ancêtres plus lointains. En effet, 53 % de ces personnes déclarent être en partie d'ascendance canadienne. Ils constituent la grande majorité (près de 90 %) de ceux qui déclarent cette ascendance. Comme il fallait s'y attendre, les personnes nées au Canada de parents Canadiens sont également beaucoup plus susceptibles de déclarer une ascendance exclusivement canadienne. Il est probable que si l'on disposait de plus de renseignements sur le lieu de naissance des grands-parents et des arrière-grands-parents, par exemple, l'effet du nombre de générations établies au Canada sur la réponse « groupe ethnique canadien » deviendrait encore plus clair.

Comme il fallait s'y attendre, les plus susceptibles de déclarer une ascendance canadienne en plus d'une autre ascendance ethnoculturelle étaient les personnes issues d'un parent né au Canada et d'un parent né à l'étranger : ils représentaient 26 % de la population, alors que les personnes dont les deux parents sont nés au Canada, par exemple, en représentaient 21 %. Les mariages entre personnes nées au Canada et nées à l'étranger embrouillent généralement le tracé de l'ascendance et peuvent inciter les personnes dont les ancêtres sont au Canada depuis un certain temps à se déclarer Canadiens au recensement<sup>14</sup>.

**La proportion de répondants déclarant une origine ethnique canadienne a augmenté de façon spectaculaire au cours des trois dernières décennies**

% déclarant une origine canadienne



Source : Statistique Canada, recensements de la population, 1971 à 2001.

Par contre, les immigrants — peu importe leur lieu de naissance, combien de temps ils ont vécu au Canada ou à quel âge ils sont arrivés — ont rarement déclaré être d'origine ethnique canadienne (moins de 4 % en 2001).

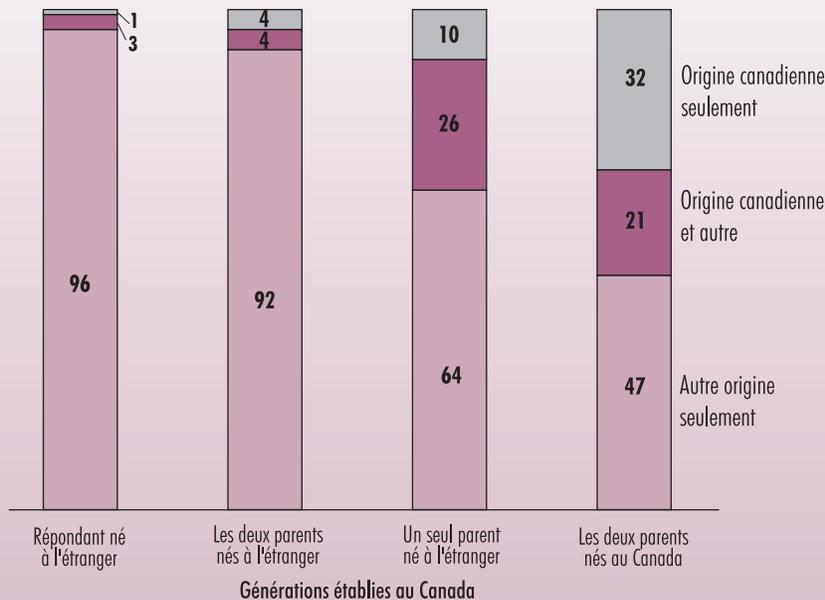
**Les francophones et les résidents du Québec sont plus susceptibles que les autres de répondre « groupe ethnique canadien »**

Au moins depuis 1996, ceux qui ont grandi dans des ménages francophones ont été plus susceptibles de se décrire comme Canadiens. En 2001, environ 52 % des personnes de langue maternelle française ont déclaré un « groupe ethnique canadien » seulement, comparativement à 18 % des personnes de langue maternelle anglaise. De même, les résidents du Québec (69 %) et, dans une moindre mesure, ceux des provinces de l'Atlantique (52 %) sont plus susceptibles de déclarer une ascendance canadienne (canadienne seulement ou canadienne avec d'autres origines ethniques) que les résidents de l'Ontario (30 %); les résidents des provinces de l'Ouest sont quant à eux les moins susceptibles de le faire (25 %). Bref, le modèle semble refléter grosso modo les étapes de peuplement du pays et, par conséquent, le nombre de générations depuis que les familles des répondants se sont établies au Canada.

Un certain nombre d'autres facteurs liés au fait de se déclarer d'origine ethnique canadienne sont également liés au nombre de générations établies au Canada. Les membres des groupes de minorités visibles, par exemple, sont plus susceptibles d'être des immigrants ou des descendants d'immigrants depuis relativement peu de générations. C'est la même chose pour les non-citoyens, les personnes naturalisées canadiennes et celles qui sont d'une religion autre que chrétienne ou judaïque. Il n'est pas étonnant de constater que tous ces groupes sont

**Les personnes dont les deux parents sont nés au Canada sont plus susceptibles de déclarer une ascendance exclusivement canadienne**

% déclarant diverses origines



Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2001.

moins susceptibles que la moyenne d'identifier leurs ancêtres comme Canadiens. Ainsi, selon le Recensement de 2001, environ 8 % des membres des minorités visibles se sont déclarés en partie d'origine ethnique canadienne, comparativement à 46 % des autres répondants.

### **Les répondants plus jeunes sont plus susceptibles de déclarer une ascendance canadienne**

En général, les personnes qui ont indiqué qu'elles étaient d'origine ethnique canadienne semblent plus jeunes que les autres répondants au recensement. Ainsi, environ 40 % des personnes dans la vingtaine ont répondu qu'elles étaient d'origine ethnique canadienne, comparativement à environ 30 % des octogénaires.

Ceux qui se déclarent Canadiens ont généralement un niveau de scolarité un peu moins élevé que ceux qui ne le font pas. Il se peut que ce soit lié à la structure par âge différente des deux groupes. L'association entre la scolarité et les origines ethniques canadiennes est également influencée par le nombre de générations établies au Canada. Par exemple, environ 1 immigrant et 1 enfant d'immigrant sur 5 détiennent des diplômes universitaires, comparativement à 1 sur 7 dans les deux cas chez ceux dont la famille est au Canada depuis trois générations ou plus.

Certains signes peuvent indiquer des attitudes plus profanes ou cosmopolites parmi ceux qui déclarent une ascendance ethnique canadienne. Ces personnes sont plus susceptibles de déclarer qu'elles n'ont pas de religion, qu'elles sont divorcées, séparées ou qu'elles vivent en union libre, et sont moins susceptibles de vivre dans une famille de plus de quatre personnes. Elles sont également un peu plus susceptibles de vivre dans une région urbaine.

### **Les Canadiens descendent des groupes ethniques anglais et français**

Un grand nombre de répondants qui se sont déclarés d'origine ethnique canadienne en 2001 ont indiqué avoir une ascendance ethnoculturelle différente lors des recensements précédents. Certains répondants, peut-être incités par les exemples de réponses fournis, ont simplement déclaré « Canadien » comme une de leurs origines en même temps que leur(s) choix habituel(s). Mais en 2001, plus de la moitié (57 %) de ceux qui se sont dits Canadiens ont choisi de ne mentionner aucun autre groupe ethnique.

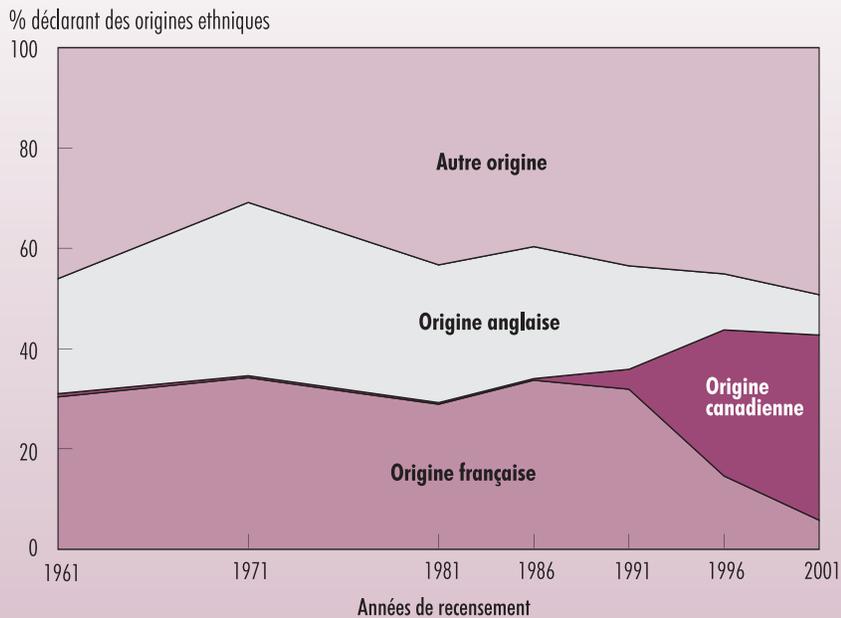
Dans l'ensemble, les gens qui ont répondu être uniquement d'ascendance canadienne sont ceux qui, lors des recensements précédents, avaient indiqué qu'ils étaient d'origine ethnique anglaise ou française<sup>15,16,17</sup>. Entre 1986 et 2001, le nombre de personnes se déclarant d'ascendance française a diminué de plus de 3,4 millions, et le nombre se déclarant d'ascendance anglaise a diminué de 3,3 millions. Ces chiffres semblent correspondre exactement aux 6,7 millions de personnes qui ont déclaré, en 2001, être d'ascendance canadienne seulement<sup>18</sup>.

Il est intéressant de noter, toutefois, que d'autres groupes également établis depuis longtemps comme les Autochtones, les Irlandais, les Écossais, les Allemands et les Ukrainiens continuent de déclarer leurs premières origines ethniques. Ces groupes n'ont pas connu de baisse de population au cours des dernières décennies, bien qu'un plus grand nombre d'entre eux se disent d'ascendance canadienne comme seconde origine ethnique. Bon nombre de ces groupes sont motivés par les longues luttes pour la survie et la reconnaissance de leur ethnie dans leurs patries ancestrales<sup>19</sup>. Dans certains cas, ce n'est que récemment qu'ils ont recouvré leur identité ou

leur indépendance en tant que peuples.

Par contre, les Anglais et les Français ont exporté leur culture sur une échelle globale. Des recherches effectuées par des psychologues sociaux indiquent que l'identification à un groupe augmente proportionnellement au degré de menace à la survie du groupe perçue<sup>20,21</sup>. Même si les Canadiens français peuvent craindre que leur culture soit menacée, ni les Anglais ni les Français comme tels semblent avoir de raison de ressentir cette crainte. En fait, sur la proportion réduite de personnes qui continue à déclarer « groupe ethnique français », près de la moitié mentionnent aussi « groupe ethnique canadien », ce qui indique peut-être que c'est la culture canadienne française plutôt que la culture française qu'ils veulent préserver.

De plus, il existe de bonnes raisons pour lesquelles les personnes d'ascendance mixte, complexe ou inconnue pourraient avoir coché « anglais » ou « français » lors des recensements précédents, quand la réponse « groupe ethnique canadien » n'était pas offerte. Les Anglais et les Français ont toujours représenté les pôles du conflit ethnique au Canada. Leurs langues sont nos deux langues officielles, et les deux groupes se sont vu accorder des garanties constitutionnelles en ce qui a trait, par exemple, à la scolarité. En conséquence, il se peut que les gens ayant des liens ethniques mixtes, inconnus ou faibles aient choisi de s'identifier à la langue officielle ou au « courant dominant » que leurs ancêtres ont par hasard adopté<sup>22</sup>. Aujourd'hui, « groupe ethnique canadien » peut représenter un choix plus facile pour eux. Il n'y a toutefois aucune raison de supposer que les réponses « groupe ethnique anglais » ou « groupe ethnique français » du passé sont plus exactes ou décrivent mieux la vie ethnoculturelle des répondants que la réponse « groupe ethnique canadien » de 2001.



Nota : Les données qui se trouvent entre les années de recensement sont des interpolations.

Source : Statistique Canada, recensements de la population, 1961 à 2001.

Un autre facteur lié à la déclaration de racines ethniques canadiennes semble également en jeu. En effet, les Américains, les Australiens, les Mexicains et les Métis, c'est-à-dire les personnes ayant une identité dans le « Nouveau Monde » ou une identité plus complexe, sont plus susceptibles de déclarer « groupe ethnique canadien » comme ascendance additionnelle que les membres d'autres groupes. Peut-être est-ce parce que les groupes du Nouveau Monde ont plus souvent une ascendance mixte ou sont séparés par bien des générations de leurs ancêtres de l'ancien monde.

### Résumé

La forte augmentation du nombre de personnes qui décrivent leur ascendance ethnoculturelle comme

canadienne est principalement attribuable aux changements apportés à la question du recensement qui, à son tour, reflète l'évolution des concepts d'ethnicité et d'identité de la société. Puisque les origines étrangères ne sont plus les seules bonnes réponses à formuler, un grand nombre de personnes dont les parents et peut-être les ancêtres plus lointains sont nés au Canada se disent d'origine canadienne. Ce choix peut aussi être plus fréquent chez ceux dont l'ascendance est embrouillée par l'exogamie ou la migration à travers différentes patries.

Il est certain que la probabilité de se déclarer d'origine canadienne augmente avec le nombre de générations que la famille du répondant a passées au Canada. Les francophones établis depuis longtemps et les autres résidents du Québec, par

exemple, sont plus susceptibles que les autres de déclarer une origine ethnique canadienne. Les groupes britanniques se disent également d'origine canadienne assez fréquemment. Parmi eux, bon nombre répondent qu'ils sont d'ascendance irlandaise ou écossaise en même temps que canadienne. Cependant, les personnes qui se disent uniquement d'ascendance canadienne semblent faire presque entièrement partie du groupe de ceux qui se disaient précédemment d'origine anglaise ou française.

Bien des groupes européens établis déclarent des origines canadiennes, tandis que les groupes arrivés plus récemment d'Asie et d'Afrique indiquent généralement leur première origine ethnique. En conséquence, il semble qu'un réaligement ethnique soit effectivement en cours. On ne sait trop, cependant, si les personnes qui se disent d'origine canadienne le font pour se distinguer des nouveaux arrivants. Ceux dont la famille est établie au Canada depuis des générations peuvent simplement indiquer, à défaut d'indications contraires, ce qu'ils considèrent comme leur véritable ascendance. Il se peut aussi que les Canadiens tiennent à se distinguer des Américains et à protéger leurs institutions démocratiques particulières et ce qu'ils voient comme leurs réalisations collectives, par exemple le régime public et universel d'assurance-maladie et la Charte canadienne des droits.

1. W.I. Isajiw, « Definition and dimensions of ethnicity: A theoretical framework », *Challenges of Measuring an Ethnic World: Science, Politics and Reality*, 1993, comptes rendus de la conférence Measurement of Ethnicity — Canada-United States, Washington, U.S. Government Printing Office, 1<sup>er</sup> au 3 avril 1992, p. 407 à 427.
2. E.T. Prior et autres, « Measuring ethnicity: is 'Canadian' an evolving indigenous category? », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 15, n° 2, 1992.
3. J. Kralt, « Country of birth of parents and ethnic origins — A comparison of reporting patterns in the 2001 Census », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 33, n° 1, 2003.
4. C'est apparemment dans la *Relation* du jésuite Pierre Biard en 1616 que le nom « Canadien » a pour la première fois été appliqué à un peuple. Il a simplement attribué le nom donné au pays par Cartier en 1535 à ses habitants autochtones, sans trop d'égards pour leurs diverses nations et identités tribales. R.G. Thwaites (trad.), *The Jesuit Relations and Allied Documents: Travels and Explorations of the Jesuit Missionaries in New France: 1610-1791*, The Burrows Brothers Company, Cleveland, vol. III, 1901, p. 26.
5. H. Tajfel et J.H. Turner, « The social identity theory of intergroup behaviour », *Psychology of Intergroup Relations*, publié sous la direction de S. Worchel et C.W. Austin, Nelson-Hall, Chicago, 1986.
6. F. Ouellett, *Economic and Social History of Quebec: 1760-1850*, Macmillan of Canada, Toronto, 1980, p. 218.
7. W.L. Morton, *The Canadian Identity*, University of Toronto Press, Toronto, 1972.
8. M. Adams, *Fire and Ice: The United States, Canada and the Myth of Converging Values*, Penguin Canada, Toronto, 2004.
9. R.N. Lalonde, « Testing the social identity-intergroup differentiation hypothesis: 'We're not American, eh!' », *British Journal of Social Psychology*, n° 41, 2002, p. 611 à 630.
10. P. Li, « Visible minorities in Canadian society: Challenges of racial diversity », *Social Differentiation Patterns and Processes*, publié sous la direction de D. Juteau, University of Toronto Press, Toronto, 2003.

11. J.W. Berry et R. Kalin, « Multiculturalism and ethnic attitudes in Canada: An overview of the 1991 National Survey », *Canadian Journal of Behavioural Science*, vol. 27, n° 3, 1995, p. 301 à 320.
12. N. Nevitte, *The Decline of Deference: Canadian Value Change in Cross-National Perspective*, Broadview Press, Peterborough, 1996.
13. M. Bégin, « 'I am Canadian!': From beer commercials to Medicare: In search of identity », *The Canadian Distinctiveness into the XXI<sup>st</sup> Century*, publié sous la direction de C. Gaffield et K.L. Gould, University of Ottawa Press, Ottawa, 2003.
14. M.A. Kalbach et W.E. Kalbach, « Becoming Canadian: Problems of an emerging identity », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 3, n° 2, été 1999, p. 1 à 19.
15. R. Pendakur et F. Mata, « Patterns of ethnic identification and the 'Canadian' response », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 30, n° 2, été 1998, p. 125 à 139.
16. M. Boyd et D. Norris, « Who are the 'Canadians' — Changing census responses, 1986-1996 », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 33, n° 1, 2001.
17. J. Kralt, 2003.
18. Les baisses relativement faibles parmi les autres groupes peuvent s'expliquer par la diminution d'identités plus larges en faveur d'identités plus spécifiques. Les événements qui surviennent dans le monde réel comme le démantèlement des fédérations soviétique, yougoslave et tchèque ont joué un rôle. Paradoxalement, l'augmentation de l'immigration au Canada a également contribué à la diminution de certains groupes plus génériques. Bien des « Noirs », par exemple, sont désormais répartis en un certain nombre d'identités africaines plus particulières qui sont maintenant en nombre suffisant pour permettre la diffusion des données correspondantes.
19. N.B. Ryder, « The interpretation of origin statistics », *Estadística*, IASI, décembre 1956, p. 655.
20. P.R. Grant et R. Brown, « From ethnocentrism to collective protest: Responses to relative deprivation and threats to social identity », *Social Psychology Quarterly*, vol. 58, n° 3, 1995, p. 195 à 211.
21. R.N. Lalonde, 2002.
22. M.A. Kalbach, « Ethnicity and the altar », *Perspectives on Ethnicity in Canada: A Reader*, publié sous la direction de M.A. Kalbach et W. E. Kalbach, Toronto, Harcourt Canada, 2000, p. 111 à 120.

## Vous désirez de plus amples renseignements sur Statistique Canada?

Communiquez avec notre Service national de renseignements :

**1 800 263-1136**

Pour commander des publications,  
**Service national de commandes :**

1 800 267-6677

Internet : [infostats@statcan.ca](mailto:infostats@statcan.ca)

**Service national ATS :** 1 800 363-7629

Statistique Canada met à votre disposition ses huit centres de consultation régionaux :

**Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard**

Halifax (N.-É.) : (902) 426-5331

Télécopieur : (902) 426-9538

**Québec et Nunavut**

Montréal (Qc) : (514) 283-5725

Télécopieur : (514) 283-9350

**Ontario**

Toronto (Ont.) : (416) 973-6586

Télécopieur : (416) 973-7475

**Manitoba**

Winnipeg (Man.) : (204) 983-4020

Télécopieur : (204) 983-7543

**Saskatchewan**

Regina (Sask.) : (306) 780-5405

Télécopieur : (306) 780-5403

**Alberta et Territoires du Nord-Ouest**

Edmonton (Alb.) : (780) 495-3027

Télécopieur : (780) 495-5318

**Colombie-Britannique et Yukon**

Vancouver (C.-B.) : (604) 666-3691

Télécopieur : (604) 666-4863

**Région de la capitale nationale**

(613) 951-8116

Télécopieur : (613) 951-0581

**Normes de service au public**

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.

## Vous déménagez?

N'oubliez pas de nous le faire savoir. Veuillez nous faire parvenir le nom de l'abonné, l'ancienne adresse, la nouvelle adresse, le numéro de téléphone et le numéro de référence du client à :

Statistique Canada  
Division de la diffusion  
Gestion de la circulation  
Immeuble R.-H.-Coats, section 9-K  
120, avenue Parkdale  
Ottawa (Ontario) K1A 0T6  
ou par téléphone au (613) 951-7277 ou au  
1 800 700-1033; ou par télécopieur au  
(613) 951-1584 ou au 1 800 889-9734; ou par  
Internet à [infostats@statcan.ca](mailto:infostats@statcan.ca).

Veuillez nous aviser six semaines à l'avance pour éviter toute interruption de la livraison.

# QUE DIRIEZ-VOUS

**QUE DIRIEZ-VOUS** de trouver au même endroit tout ce qu'il y a de plus récent en statistiques canadiennes et, du même coup, de réaliser une économie de temps et d'argent pour vous et votre entreprise?

**QUE DIRIEZ-VOUS** d'un endroit où seraient mises à votre portée des données fiables sur tout un éventail de sujets brûlants d'actualité du domaine social et économique canadien?

**QUE DIRIEZ-VOUS** d'un endroit où, en appuyant simplement sur quelques touches, vous auriez accès à des conseils et des données sur mesure, fournis par des analystes bien au courant des marchés auxquels vous vous intéressez?

**QUE DIRIEZ-VOUS** si un tel endroit existait?

**EH BIEN, IL EXISTE!**



**[www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)**

**CONÇU POUR LES AFFAIRES**

La source officielle de statistiques canadiennes  
en un endroit et en tout temps

# Devenir Canadien : intention, processus et résultat

par Kelly Tran, Stan Kustec et Tina Chui



Le Canada possède une population d'immigrants vaste et hétérogène, une culture diversifiée et une superficie immense. Les gens ont les mêmes droits et les mêmes responsabilités, qu'ils soient citoyens canadiens de naissance ou par naturalisation. La citoyenneté canadienne peut donc être considérée comme la source d'un sentiment commun d'appartenance ou un signe d'allégeance au Canada. Pour ceux qui sont nés à l'étranger, l'obtention de la citoyenneté peut être le symbole de l'étape finale du processus migratoire — l'accès au processus électoral et la déclaration d'engagement à l'égard du Canada, leur pays d'adoption.

En tant que pays édifié par des gens venus de partout dans le monde, le Canada est la terre d'accueil de bien des groupes ethniques et culturels différents. Au cours des 100 dernières années, des vagues d'immigrants provenant de divers pays sont venus au Canada afin de se construire, et d'offrir à leur famille, une nouvelle vie. Ce faisant, ils ont contribué à modeler la riche mosaïque ethnique et culturelle qu'est le Canada d'aujourd'hui. Bien qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle la grande majorité des immigrants arrivaient d'Europe, la fin du siècle a été témoin d'un changement dans les pays d'origine, les nouveaux arrivants provenant désormais principalement d'Asie, d'Afrique et du Moyen-Orient.

## TSC Ce qu'il faut savoir sur la présente étude

Bien que les données de cette étude proviennent principalement du Recensement de la population de 2001, les données de recensements précédents ont également été utilisées pour comparer les taux de naturalisation d'un recensement à l'autre. De plus, on a eu recours à des données supplémentaires tirées de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC) ainsi qu'à des données administratives provenant de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), lesquelles couplent les dossiers de demandes de citoyenneté du Système d'enregistrement de la citoyenneté (SEC) aux dossiers de demandes de résidence permanente du Système de données sur les immigrants (SDI). Les données tirées du SDI contiennent des renseignements détaillés sur les caractéristiques de l'établissement des immigrants, tandis que celles provenant du SEC, comme la date de la demande et l'attribution de la citoyenneté, ont trait au processus d'obtention de la citoyenneté.

La citoyenneté désigne le statut juridique de citoyen du répondant. La citoyenneté canadienne s'obtient soit à la naissance, soit par naturalisation. Un petit nombre de personnes nées à l'étranger d'au moins un parent canadien sont considérées comme citoyens canadiens de naissance. Seuls les résidents permanents qui répondent à certains critères sont admissibles à la citoyenneté canadienne par naturalisation.

Depuis 1977, le Canada reconnaît la citoyenneté multiple, c'est-à-dire que les citoyens canadiens de naissance ou naturalisés ont le droit de détenir la citoyenneté d'un autre pays. Ainsi, les immigrants qui obtiennent la citoyenneté canadienne ont également le droit de conserver leur nationalité précédente. De même, les citoyens canadiens qui deviennent citoyens d'un autre pays ne perdent pas leur citoyenneté canadienne. Au Recensement de 2001, on a demandé aux répondants qui étaient citoyens de plus d'un pays de nommer jusqu'à deux autres pays dont ils étaient citoyens.

Les résidents permanents, ou « immigrants », sont ceux à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de vivre au Canada de façon permanente. Certains immigrants résident au Canada depuis de nombreuses années, tandis que d'autres ne sont arrivés que récemment.

La citoyenneté canadienne confère certains avantages et privilèges dont sont privés ceux qui ne l'ont pas, comme le droit de voter, d'exercer des fonctions officielles, d'être employé à la fonction publique et d'avoir un passeport canadien. Cependant, le fait de ne pas avoir la citoyenneté ne les empêche pas de se déplacer librement dans le pays ni d'avoir droit à l'instruction, au travail ou aux services gouvernementaux tels que les soins de santé. Quoi qu'il en soit, l'obtention de la citoyenneté est un choix que certains font volontairement et que d'autres ne font pas. La présente étude a pour but d'examiner les caractéristiques associées à l'acquisition de la citoyenneté canadienne chez les immigrants qui ont résidé au Canada à différentes périodes.

### **La décision de se faire naturaliser Canadiens est prise peu après l'arrivée**

Plusieurs facteurs influent sur l'intention de demander la citoyenneté, notamment la durée de résidence prévue (si l'immigrant envisage de s'installer en permanence au Canada ou de partir un jour ou l'autre dans un autre pays); les règles du pays d'origine régissant la double citoyenneté; l'attachement au pays d'origine et au pays d'accueil; les lois et les régimes fiscaux du pays d'origine ayant trait au transfert des avoirs; le temps, le coût et la connaissance des formalités de naturalisation. De plus, ceux qui veulent obtenir la citoyenneté canadienne doivent démontrer qu'ils ont une certaine connaissance de l'histoire et de la géographie du Canada, qu'ils sont au

courant des droits et des responsabilités du citoyen canadien et qu'ils peuvent entretenir une conversation dans au moins une des langues officielles du Canada.

Il semble que la décision de se faire naturaliser Canadiens soit envisagée tôt au cours du processus migratoire. Même après seulement six mois de résidence, avant de devenir admissible à la citoyenneté et à un moment où bon nombre en sont encore à s'adapter à leur nouveau pays, la grande majorité des immigrants indiquent leur intention de se faire naturaliser Canadiens lorsqu'ils seront admissibles. En fait, d'après les données de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC), plus de 9 immigrants sur 10 (92 %) arrivés au Canada entre octobre 2000 et

## **TSC Devenir Canadien : un indicateur d'intégration**

Le fait de passer du statut de résident permanent à celui de citoyen canadien peut être interprété comme un indicateur d'intégration à la société en général et au marché du travail en particulier. Selon le Recensement de 2001, certaines caractéristiques socioéconomiques des citoyens naturalisés ressemblent davantage à celles de l'ensemble de la population qu'à celles des citoyens qui ne sont pas naturalisés.

En 2001, le taux d'emploi des citoyens naturalisés de 25 à 54 ans était de 84 %, tandis qu'il était de 80 % chez ceux qui étaient admissibles mais qui n'avaient pas la citoyenneté canadienne. En comparaison, le taux d'emploi de la population générale était de 85 %. De même, le taux de chômage était plus élevé chez ceux qui n'étaient pas naturalisés Canadiens (6,9 %) que chez ceux qui l'étaient (5,7 %).

Toutefois, les professions des immigrants qui étaient naturalisés Canadiens étaient similaires à celles des immigrants admissibles mais qui n'avaient pas encore la citoyenneté canadienne. En 2001, les principales professions qu'exerçaient les citoyens naturalisés Canadiens étaient le travail de bureau, la vente et les services, et les emplois professionnels dans le domaine des sciences naturelles et appliquées. Chez ceux qui n'avaient pas la citoyenneté canadienne, les professions les plus fréquentes étaient le

travail de bureau, la vente et les services, et le travail d'opérateur de machines dans le secteur de la fabrication.

Les citoyens naturalisés avaient des revenus plus élevés que les immigrants qui ne possédaient pas la citoyenneté. Par exemple, en 2000, environ 20 % des immigrants naturalisés Canadiens avaient un revenu personnel de moins de 10 000 \$, comparativement à 26 % de ceux qui étaient admissibles mais qui n'avaient pas la citoyenneté canadienne. Par conséquent, en 2000, les citoyens naturalisés Canadiens étaient plus susceptibles que les immigrants n'ayant pas la citoyenneté d'avoir un revenu personnel d'au moins 60 000 \$ : 11 % contre 8 %, respectivement. Le profil de revenu des citoyens naturalisés ressemblait davantage à celui de l'ensemble de la population (10 % de la population totale de plus de 15 ans avaient un revenu de 60 000 \$ et plus).

Les citoyens naturalisés Canadiens avaient une légère avance du point de vue du niveau de scolarité. Ainsi, près du quart des immigrants ayant obtenu la citoyenneté canadienne (23 %) avaient un grade universitaire de premier cycle ou supérieur, comparativement à 21 % de ceux qui ne l'avaient pas acquise. Ce niveau de scolarité est probablement attribuable au programme d'immigration, qui accorde de plus en plus d'importance au capital humain, la scolarité faisant partie des critères d'entrée au Canada.

septembre 2001 avaient l'intention de devenir citoyens canadiens. Les autres n'étaient pas certains ou n'avaient pas l'intention de se faire naturaliser Canadiens. Une enquête comparable en Australie a permis de constater que 81 % des nouveaux immigrants voulaient devenir citoyens australiens après quelques mois de résidence seulement<sup>1</sup>.

### Plus de 8 immigrants admissibles sur 10 sont devenus citoyens canadiens

La grande majorité des gens résidant au Canada (95 %) sont citoyens canadiens — 81 % sont nés au Canada et 14 % se sont fait naturaliser. Les autres résidents (5 %) sont soit non encore admissibles à la citoyenneté, soit admissibles mais n'ont pas encore fait les démarches pour se faire naturaliser Canadiens, soit résidents non permanents. D'après les données du Recensement de 2001, environ 84 % de tous les immigrants admissibles (ceux ayant

résidé au Canada pendant au moins trois ans) sont devenus citoyens canadiens.

La proportion d'immigrants admissibles qui se font naturaliser est plus élevée au Canada que dans les autres principaux pays qui reçoivent des immigrants. En Australie, par exemple, où l'on exige un minimum de deux ans de résidence pour être admissible à la citoyenneté, 75 % des immigrants admissibles ont été naturalisés. Aux États-Unis, où l'on exige cinq ans de résidence, 40 % des résidents nés à l'étranger sont devenus citoyens américains<sup>2</sup>. Enfin, au Royaume-Uni, 56 % des immigrants qui y ont résidé au moins cinq ans sont devenus citoyens britanniques.

### Les jeunes immigrants sont plus susceptibles de devenir citoyens canadiens

Les jeunes immigrants peuvent tirer de plus grands avantages de la citoyenneté que leurs homologues

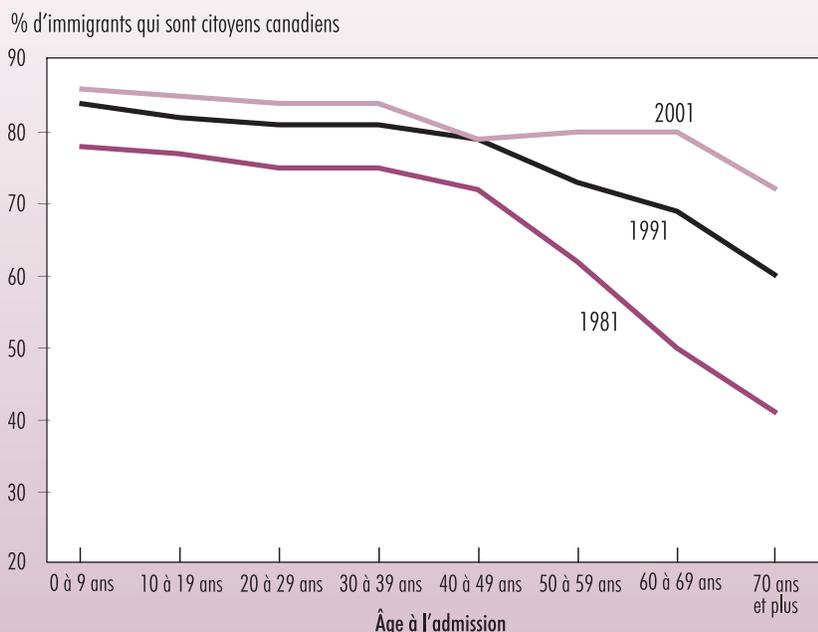
plus âgés. Par exemple, les jeunes immigrants sont plus susceptibles d'être sur le marché du travail et, ainsi, peuvent vouloir obtenir la citoyenneté parce qu'elle leur permet d'exercer certaines professions qui ne sont accessibles qu'aux citoyens canadiens. De plus, les jeunes immigrants ont davantage de temps devant eux pour s'intégrer à la société. À l'inverse, les immigrants plus âgés, dont les connaissances linguistiques sont souvent plus faibles, et qui ne font peut-être pas partie de la population active, peuvent considérer moins important d'obtenir la citoyenneté. Selon certains chercheurs, les immigrants plus âgés au moment de leur arrivée n'ont pas autant de temps pour profiter des avantages que confère la citoyenneté et, par conséquent, sont moins susceptibles de l'acquérir<sup>3</sup>. Il s'ensuit que le taux de naturalisation est plus élevé chez les immigrants qui sont arrivés au Canada plus jeunes : environ 85 % de



## Les conditions d'admissibilité varient d'un pays à l'autre

	Canada	États-Unis	Australie	Royaume-Uni
<b>Exigences en matière de résidence</b>	Trois des quatre années précédant la demande	Cinq années de résidence continue (c.-à-d. pas plus d'un an d'absence) — a résidé dans un état pendant au moins trois mois	Deux années de résidence permanente	Cinq années de résidence, la dernière étant continue
<b>Exigences linguistiques</b>	Connaissance de base de l'anglais ou du français	Capacité de lire, d'écrire, de parler et de comprendre l'anglais courant	Compréhension de l'anglais de base	Connaissance suffisante de l'anglais, du gallois ou du gaélique d'Écosse
<b>Exigences en matière de connaissances</b>	Connaissance de base du Canada — géographie, histoire, gouvernement	Connaissance et compréhension de l'histoire des États-Unis et de son gouvernement	Connaissance et compréhension des responsabilités et des privilèges de la citoyenneté australienne	s.o.
<b>Double citoyenneté pour les citoyens naturalisés</b>	Oui	Non	Oui	Oui
<b>Personnes nées à l'étranger en pourcentage de la population</b>	18 %	11 %	22 %	8 %
<b>Pourcentage de citoyens naturalisés parmi les immigrants admissibles</b>	84 %	40 %	75 %	56 %

Sources : Citoyenneté et Immigration Canada, Statistique Canada, U.S. Citizenship and Immigration Services, U.S. Census Bureau, Australian Citizenship Council, Australian Bureau of Statistics, et British Home Office: Immigration and Nationality Directorate.



Source : Statistique Canada, recensements de la population, 1981 à 2001.

ceux qui avaient moins de 20 ans à leur arrivée sont maintenant citoyens canadiens, comparativement à 72 % de ceux de 70 ans et plus.

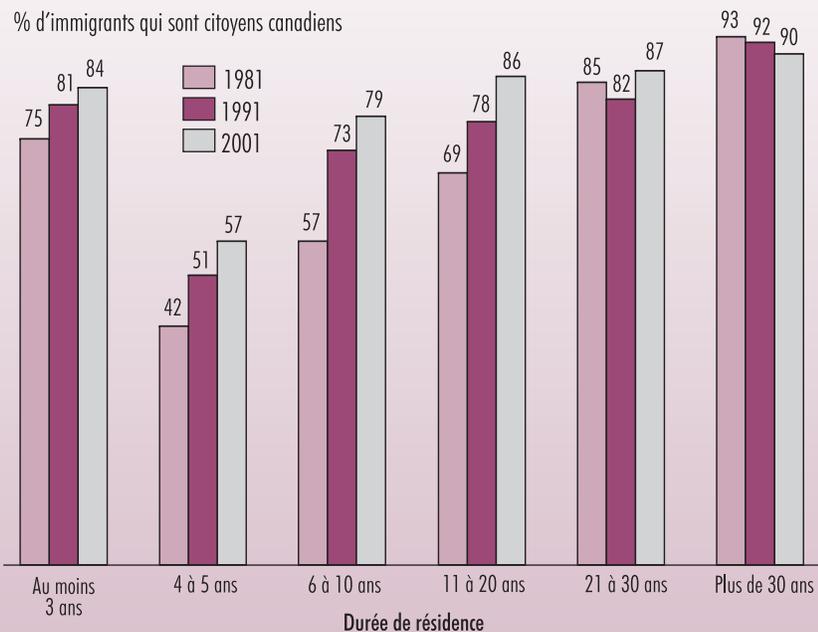
**Plus les nouveaux arrivants résident longtemps au Canada, plus ils sont susceptibles de devenir citoyens canadiens**

Comme l'âge au moment de l'immigration, le temps de résidence au Canada a un effet sur les taux de naturalisation. Avec le temps, les immigrants ont davantage la possibilité d'obtenir la citoyenneté et de s'adapter ou de s'intégrer aux milieux culturel, économique et social du pays. En effet, en 2001, la proportion d'immigrants qui étaient devenus citoyens canadiens passait de 57 % chez ceux qui avaient résidé de 4 à 5 ans au Canada à 79 % chez ceux qui y avaient résidé de 6 à 10 ans, et à 90 % chez ceux qui avaient vécu plus de 30 ans au pays.

Fait intéressant, les immigrants des groupes récents deviennent plus rapidement citoyens que ceux des groupes précédents. De plus, la proportion d'immigrants admissibles qui se font naturaliser Canadiens est plus élevée au sein des récents groupes d'immigrants qu'au sein des groupes précédents. Par exemple, 57 % des immigrants nouvellement admissibles (ceux qui ont résidé de 4 à 5 ans au Canada) sont devenus citoyens en 2001; comparativement, 51 % de leurs homologues le sont devenus en 1991 et 42 %, en 1981. Cette tendance peut être attribuable aux pays d'origine des immigrants, les immigrants des groupes les plus récents venant généralement de régions où la propension à se faire naturaliser est plus forte.

**Les immigrants d'origines différentes ont des taux de naturalisation distincts**

Les nouveaux immigrants ont des origines très différentes de ceux qui ont été admis au cours des années antérieures. Les nouveaux arrivants qui sont entrés au Canada pendant la dernière décennie étaient plus



Source : Statistique Canada, recensements de la population, 1981 à 2001.

susceptibles d'être nés dans des pays d'Asie comme la Chine, l'Inde ou les Philippines. Par contre, ceux qui sont arrivés avant les années 1960 venaient généralement du Royaume-Uni, de l'Italie, de l'Allemagne et d'autres pays d'Europe.

Les données du Recensement de la population montrent que les immigrants nouvellement admissibles en provenance d'Afrique ou d'Asie sont plus susceptibles de devenir citoyens canadiens que ceux venant d'Europe et des États-Unis. Selon les données du Recensement de 2001, 38 % des immigrants nés au Royaume-Uni et 48 % de ceux nés aux États-Unis qui sont arrivés au Canada en 1996 ou en 1997 étaient devenus citoyens en 2001. La proportion augmente à environ 50 % après 6 à 10 ans de résidence. Ces pays d'origine ont en place une politique démocratique, une économie capitaliste et des structures sociale, politique et économique semblables à celles du Canada.

Par contre, les immigrants en provenance de Chine étaient proportionnellement plus nombreux à avoir acquis la citoyenneté canadienne en 2001 : 62 % de ceux qui avaient résidé de 4 à 5 ans au Canada et près de 90 % de ceux qui y avaient résidé de 6 à 10 ans étaient devenus citoyens. Les nouveaux arrivants provenant d'Afrique avaient aussi un taux élevé de naturalisation. En 2001, environ 64 % des immigrants nouvellement admissibles et 86 % de ceux qui avaient résidé de 6 à 10 ans au Canada étaient citoyens canadiens. Il semble que les immigrants provenant de pays dont l'économie est en développement, et dont le système politique et social diffère de celui du Canada, sont proportionnellement plus nombreux à devenir citoyens canadiens, peut-être parce que la probabilité qu'ils veuillent s'établir au Canada de façon permanente est plus grande.

Bien que les immigrants des pays moins développés économiquement aient tendance à se faire naturaliser Canadiens plus rapidement et en plus grand nombre que les autres immigrants, on remarque que lorsque la durée de résidence au Canada augmente, le taux de naturalisation des immigrants de toutes les régions du monde augmente et converge.

### **Qui sont ceux qui n'acquièrent pas la citoyenneté canadienne?**

Au Canada, bien que la grande majorité des immigrants admissibles se soient fait naturaliser, 16 % ne l'ont pas encore fait. Les raisons pour ne pas devenir citoyen canadien sont complexes et variées. Elles peuvent être liées aux lois des pays d'origine ou des pays d'adoption qui interdisent la double citoyenneté. Des liens d'ordre affectif ou économique, comme la fiscalité ou la possession de biens dans le pays d'origine, peuvent également faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre, tout comme peuvent le faire les obstacles tels que la connaissance insuffisante de la langue, le manque de temps, les frais ou le manque de connaissance générale des formalités.

Les citoyens de pays développés économiquement comme le Japon et les États-Unis, qui ne permettent pas la double citoyenneté, ont également tendance à conserver la citoyenneté qu'ils avaient avant d'émigrer et à ne pas se faire naturaliser Canadiens<sup>4</sup> : environ 4 personnes sur 10 provenant de ces pays et étant admissibles à devenir citoyens canadiens ne l'ont pas fait. En fait, même après avoir résidé plus de 30 ans au pays, les résidents du Canada qui sont nés aux États-Unis demeurent les moins susceptibles de détenir la citoyenneté canadienne (en 2001, 32 % ne l'avaient pas). Par contre, les citoyens originaires de pays en voie de développement ou de pays ayant des systèmes politiques différents qui interdisent la double citoyenneté,

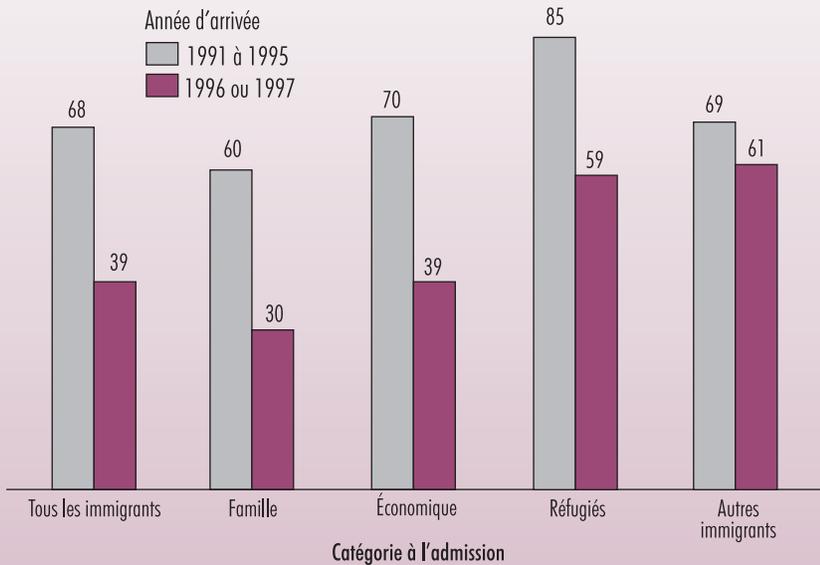
comme le Vietnam et la République populaire de Chine, ont tendance à renoncer à leur ancien statut de citoyen et à devenir citoyens canadiens. En 2001, 93 % des immigrants admissibles à la citoyenneté canadienne qui provenaient du Vietnam et 89 % de ceux qui étaient originaires de la République populaire de Chine l'avaient obtenue.

### **Les réfugiés sont les plus susceptibles de devenir citoyens canadiens**

Les taux de naturalisation diffèrent selon la catégorie d'immigrant du demandeur — famille, économique et réfugié — au moment de l'arrivée. En 2001, 85 % des réfugiés ayant immigré entre 1991 et 1995 (ceux qui résidaient au Canada depuis 6 à 10 ans) s'étaient fait naturaliser Canadiens, alors que ceux étant arrivés en 1996 ou en 1997 avaient obtenu la citoyenneté canadienne dans une proportion de 59 %. Par contre, les immigrants de la catégorie de la famille — qui sont généralement plus âgés que les autres immigrants à leur arrivée — ont enregistré les plus faibles taux de naturalisation : 60 % chez ceux qui avaient vécu de 6 à 10 ans au Canada et 30 % chez ceux qui étaient nouvellement admissibles.

Les différences entre les taux de naturalisation selon la catégorie du demandeur à l'admission peuvent être attribuables en grande partie aux pays d'origine, aux circonstances menant à l'immigration et à l'âge à l'admission. Par exemple, la grande majorité des réfugiés viennent de pays en voie de développement et sont les plus susceptibles de se faire naturaliser Canadiens. De plus, les immigrants qui arrivent en tant que réfugiés ont probablement quitté leur pays d'origine dans des conditions défavorables et sont donc plus susceptibles d'immigrer de façon permanente. Le fait de devenir Canadiens pourrait être considéré comme l'étape finale de leur migration.

% d'immigrants qui sont citoyens canadiens



Source : Citoyenneté et Immigration Canada, Système de données sur les résidents permanents et Système d'enregistrement de la citoyenneté.

## Résumé

Les migrants choisissent d'abord leur destination et décident par la suite s'ils deviendront ou non citoyens de leur pays d'adoption. Même si un certain nombre de facteurs entrent en jeu au moment de prendre ces décisions, la majorité d'entre eux choisissent de devenir Canadiens. Ce faisant, ils obtiennent les droits, privilèges et responsabilités associés au fait d'être Canadiens et, ainsi, vivent la transition du statut de résident permanent à celui de citoyen canadien de façon symbolique. Les taux de naturalisation varient

cependant selon la catégorie à l'admission, le lieu de naissance, l'âge à l'arrivée et la durée de résidence au Canada. Les réfugiés qui viennent principalement de pays en voie de développement sont ceux qui se font naturaliser Canadiens le plus rapidement, et ils sont proportionnellement les plus nombreux à le faire. En ce qui a trait à l'âge, les jeunes immigrants sont plus susceptibles de devenir citoyens canadiens que les immigrants plus âgés. Enfin, ceux qui ont vécu au Canada pendant une assez longue période affichent des taux de

naturalisation plus élevés que ceux qui sont arrivés plus récemment. Ceux qui n'acquièrent pas la citoyenneté canadienne, même s'ils sont admissibles, sont généralement plus âgés ou viennent de pays ayant des structures économiques et sociales comparables à celles du Canada.

**Kelly Tran** est analyste à la Division de la statistique sociale, du logement et des familles de Statistique Canada, **Stan Kustec** est agent de recherche à la Division de la recherche et des statistiques stratégiques de Citoyenneté et Immigration Canada et **Tina Chui** est analyste principale à la Division de la statistique sociale, du logement et des familles de Statistique Canada.

1. A. VandenHeuvel et M. Wooden, *New Settlers Have Their Say — How Immigrants Fare over the Early Years of Settlement*, Canberra, ministère de l'Immigration et des Affaires culturelles, Gouvernement de l'Australie, 1999.
2. Aux États-Unis, les données du recensement ne portent que sur les personnes nées à l'étranger plutôt que sur les immigrants à qui on a accordé le statut de résidents permanents. Les données des autres pays portent sur les immigrants à qui on a accordé le droit de vivre et de travailler dans ce pays.
3. P.Q. Yang, « Explaining immigrant naturalization », *International Migration Review*, vol. 28, automne 1994, p. 3.
4. The Southern Cross Group, « Which countries allow/prohibit dual citizenship? », *Frequently Asked Questions on Dual Citizenship*, avril 2002, [www.southern-cross-group.org/dualcitizenship/faq\\_11.html](http://www.southern-cross-group.org/dualcitizenship/faq_11.html) (site consulté le 11 mars 2004).

# La satisfaction des conjoints pendant les années de retraite

par Lee Chalmers et Anne Milan

Le vieillissement de la population canadienne et la baisse générale de l'âge moyen à la retraite depuis les années 1970 indiquent que la retraite est en train de devenir une préoccupation majeure dans la vie de plus de Canadiens. Comme la plupart des autres événements de la vie marquant une transition, les années qui mènent à la retraite peuvent placer les gens devant de nouveaux défis et leur ouvrir de nouvelles possibilités. En plus de la santé, des finances et de divers autres facteurs, les relations familiales en général et la satisfaction à l'égard du mariage en particulier influent grandement sur la vie des couples au cours de ces années.

Dans le présent article, on utilise les données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2001 et de 1995 pour examiner comment les couples de 50 à 74 ans perçoivent leur relation durant la retraite ou les années précédant celle-ci. L'analyse porte plus précisément sur la situation des couples par rapport au travail ou à la retraite, sur la contribution relative de chacun au revenu du ménage et sur la façon dont la présence d'enfants adultes à la maison affecte la qualité de leur relation.

## Les couples plus âgés déclarent généralement avoir de bonnes relations

Les spécialistes ne s'entendent souvent pas sur le lien qui existe entre la qualité des relations de couple et la retraite, ainsi que sur les facteurs qui influent sur ce lien. Selon certains chercheurs, la retraite accroît le degré de satisfaction des conjoints

en réduisant la concurrence des autres rôles, laissant ainsi plus de place à la camaraderie et à l'intimité<sup>1</sup>. Par ailleurs, l'interaction accrue entre les conjoints qui résulte de la retraite peut être perçue comme une intrusion dans la vie privée, laquelle crée des tensions et provoque des perturbations<sup>2</sup>. Une troisième possibilité est que la retraite ne perturbe pas les modèles établis de longue date, et ce, même si le couple connaît certains changements dans son mode de vie<sup>3</sup>.

Bien que le type et le nombre d'indicateurs utilisés pour mesurer la qualité de cette relation (la satisfaction à l'égard de la relation conjugale et du conjoint<sup>4</sup>) varient d'une étude à l'autre, la plupart des chercheurs reconnaissent que la qualité de cette relation présente à la fois des aspects positifs et négatifs. Pour les besoins de cette analyse, on a combiné des indicateurs de la communication, des conflits et de la satisfaction à l'égard de la relation de couple pour former

une « échelle de qualité de la relation ». Cette échelle permet de mesurer comment les couples évaluent leur relation et leur partenaire à un moment précis.

Selon les données de l'ESG, les couples de 50 à 74 ans sont généralement satisfaits l'un de l'autre. Sur l'échelle de qualité de la relation, où l'on attribue une valeur de 9 à la qualité la plus faible et une valeur de 35 à la qualité la plus élevée, le résultat moyen était de 30 en 2001, tant chez les hommes que chez les femmes, soit à peu près le même résultat qu'en 1995. En outre, plus les hommes et les femmes étaient âgés, plus ils étaient susceptibles d'attribuer une valeur élevée à leur relation, en particulier en 1995.

## Les couples sont plus satisfaits lorsque les deux conjoints sont à la retraite

Au cours de la dernière décennie, la restructuration du travail et de l'emploi a contribué à accroître les pressions sur les relations des couples plus âgés. Certains adultes d'aujourd'hui peuvent se voir contraints de prendre une retraite anticipée sans bénéficier de toute la sécurité financière escomptée. L'augmentation constante de l'activité des femmes sur le marché du travail signifie que de plus en plus de couples abordent la transition à la retraite en tant que membres de ménages à deux soutiens, avec les difficultés associées au maintien de l'équilibre travail-famille et à la synchronisation du moment de la retraite, lorsque les conjoints n'y sont pas admissibles en même temps<sup>5</sup>.



Les données utilisées dans cet article proviennent de l'Enquête sociale générale (ESG) de 1995 et de 2001. Les deux cycles sont axés sur la famille et suivent les changements dans les structures des familles canadiennes. L'échantillon de chaque cycle a été tiré à partir de la population de 15 ans et plus vivant dans des ménages privés des 10 provinces. Dans le cadre de l'ESG de 1995 et de 2001, on a interviewé environ 10 800 et 24 300 personnes respectivement. L'échantillon ayant servi à cette analyse est composé d'hommes et de femmes de 50 à 74 ans faisant partie de couples hétérosexuels (mariés ou en union libre). En 1995, l'échantillon comprenait 1 800 répondants (environ 1 000 hommes et 800 femmes), alors qu'en 2001, il en comptait près de 4 700 (environ 2 500 hommes et 2 200 femmes). On a choisi le groupe des 50 à 74 ans afin de réunir dans l'échantillon la grande majorité de ceux qui étaient en transition à la retraite. De plus, toutes les analyses ont été effectuées séparément pour les hommes et pour les femmes, car la transition à la retraite présente des différences selon le sexe.

La variable dépendante est la qualité de la relation. On a réuni neuf indicateurs pour former l'échelle de qualité de la relation, ce qui donnait une mesure plus robuste qu'avec un seul indicateur. Les items de l'échelle comprenaient des

mesures de la communication (à quelle fréquence ils riaient ensemble et avaient des discussions calmes), des conflits (à quelle fréquence ils avaient des disputes au sujet des tâches ménagères, des loisirs, de l'argent, de l'affection, des enfants et des beaux-parents) et du degré de satisfaction à l'égard de la relation. Le regroupement des items a donné une variable numérique allant de 9 (qualité la plus faible) à 35 (qualité la plus élevée).

Les différences de perception quant à la qualité de la relation ont été examinées séparément chez les hommes et les femmes pour chacune des années d'enquête au moyen d'une analyse de la variance à un facteur. Pour les deux années d'enquête, on a effectué des analyses de régression par la méthode des moindres carrés ordinaires chez les hommes et chez les femmes afin d'évaluer dans quelle mesure les diverses caractéristiques du couple (différences d'âge et de scolarité entre le répondant et son conjoint, modèle synchrone ou asynchrone de travail, contribution relative au revenu du ménage et présence d'enfants à la maison) expliquaient les différences de perception quant à la qualité de la relation, au-delà de celles expliquées par diverses caractéristiques personnelles (âge, niveau de scolarité, pratique religieuse et importance d'avoir un emploi rémunéré).

La qualité de la relation des couples où les deux conjoints travaillaient ou cherchaient du travail (un modèle synchrone) était la plus mauvaise — beaucoup moins bonne que chez les couples où les deux partenaires étaient retraités/au foyer, les résultats étant d'environ 29 contre 31 respectivement. On a constaté cette différence chez les hommes comme chez les femmes, tant en 1995 qu'en 2001. De plus, en 2001, les femmes qui faisaient partie de la population active et dont le conjoint était à la retraite/au foyer (un modèle asynchrone) ont déclaré avoir, en moyenne, des relations de qualité sensiblement inférieures comparativement aux femmes faisant partie de la catégorie « tous deux retraités/au foyer », les résultats étant de 29 contre 31 respectivement. En fait, il s'agit de

la seule catégorie où les résultats moyens chez les femmes ont diminué de 1995 à 2001.

Le lien entre la qualité inférieure de la relation de couple et les modèles asynchrones de retraite<sup>6</sup> était assez constant d'une étude à l'autre. De plus, des études antérieures ont montré que le modèle « époux retraité/épouse au travail » est particulièrement susceptible d'être associé à un degré plus faible de satisfaction des conjoints, car il remet en question le modèle traditionnel selon lequel l'époux subvient aux besoins et l'épouse s'occupe des tâches ménagères<sup>7</sup>. Dans cette analyse, cependant, l'incidence de l'activité sur le marché du travail sur la qualité de la relation disparaît lorsqu'on tient compte d'autres facteurs.

### **Plus la contribution des femmes au revenu du ménage est élevée, plus elles jugent faible la qualité de leur relation**

Alors que pour les hommes et les femmes en 1995, ou pour les hommes en 2001, la contribution relative au revenu du ménage avait peu d'effet sur la relation, celle-ci avait une incidence importante pour les femmes en 2001. Bien que les attitudes liées au rôle traditionnel des deux sexes s'atténuent avec le temps<sup>8</sup>, il semble qu'elles ont encore tendance à se manifester dans les relations de couples où les conjoints ont de 50 à 74 ans<sup>9</sup>.

Les femmes qui gagnaient plus de 75 % du revenu du ménage ont fait une évaluation de leur relation sensiblement inférieure à celle des femmes qui fournissaient moins de 50 % de celui-ci. En 2001, la majorité

## Les personnes de 50 à 74 ans faisaient une évaluation beaucoup plus positive de leur relation lorsque les deux conjoints étaient à la retraite que lorsqu'ils faisaient tous deux partie de la population active

	1995		2001	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>Résultats moyens sur l'échelle de qualité de la relation (minimum = 9, maximum = 35)</b>				
<b>Activité principale du répondant et de son conjoint</b>				
<i>Tous deux retraités/au foyer</i>	31,2	30,6	30,7	30,9
Tous deux faisant partie de la population active	28,9 *	28,9 *	29,5 *	29,2 *
Répondant faisant partie de la population active, conjoint retraité/au foyer	30,5	30,3	30,2	29,4 *
Répondant retraité/au foyer, conjoint faisant partie de la population active	30,0	29,6	30,5 *	30,2 *
<b>Revenu du répondant en pourcentage du revenu du ménage</b>				
<i>Au moins 75 %</i>	30,4	29,5	30,0	29,0
Entre 50 % et 75 %	30,2	29,9	30,0	29,8
Moins de 50 %	29,6	29,6	30,6	30,1 *
Ne sait pas, non déclaré	30,2	30,4	30,2	30,3 *
<b>Nombre d'enfants vivant à la maison</b>				
<i>Aucun</i>	30,9	30,5	30,7	30,5
Un	29,6 *	29,0 *	29,8 *	29,4 *
Deux et plus	28,8 *	27,3 *	28,6 *	28,3 *

Le groupe de référence est en italique.

\* Indique une différence statistiquement significative par rapport au groupe de référence pour chaque catégorie.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1995 et 2001.

des femmes fournissaient toujours moins de 50 % du revenu du ménage, mais une proportion plus élevée qu'en 1995 gagnait plus de 75 % du revenu du ménage (12 % en 2001 comparativement à 7 % en 1995). Cela donne à penser que l'activité accrue des femmes sur le marché du travail et leurs responsabilités de soutien de famille minent leurs relations. Cependant, après avoir tenu compte d'autres variables, la contribution au revenu perd sa signification statistique chez les femmes, ce qui indique que d'autres facteurs influent davantage sur la qualité des relations.

Par contre, après avoir tenu compte d'autres facteurs, les hommes qui gagnaient moins de 50 % du revenu du ménage en 2001 ont fait une évaluation plus élevée de leur relation que les hommes qui four-

nissaient au moins 75 % de celui-ci. Pour certains hommes, le partage des responsabilités de soutien de famille avec leur épouse était peut-être un heureux changement.

### La présence d'enfants adultes à la maison est associée à une relation de moindre qualité

Un marché du travail de plus en plus instable pour les jeunes signifie que plus de couples sur le point de prendre leur retraite ou déjà à la retraite doivent faire face aux difficultés du « nid encombré » ou du « retour au nid »<sup>10</sup>. Étant donné qu'en 2001, les hommes et les femmes étaient beaucoup plus susceptibles qu'en 1995 de déclarer avoir des enfants à la maison, il se peut que des enfants qui tardent à partir et des enfants « boomerang » soient présents pendant la transition à la

retraite d'un nombre croissant de couples canadiens.

Bien que ces enfants adultes gagnent sans aucun doute à demeurer ou à retourner au foyer familial, il n'est pas certain qu'il en soit de même pour leurs parents. En 1995 et en 2001, les hommes et les femmes qui avaient des enfants adultes à la maison avaient une moins bonne opinion de leur mariage que ceux qui n'en avaient pas (les résultats étant d'environ 31 chez ceux qui n'avaient pas d'enfants, comparativement à 30 ou moins chez ceux qui avaient un enfant adulte). Avec deux enfants et plus à la maison, la qualité de la relation déclarée par les parents tombait encore plus bas (les résultats étant de 28 ou moins). Ce modèle a persisté, et ce, même en tenant compte d'autres facteurs.

Bien sûr, cela ne signifie pas que des parents et des enfants adultes ne peuvent vivre ensemble sans conséquences négatives. En fait, bien des couples ont indiqué qu'ils avaient eu des expériences constructives avec leurs enfants adultes qui demeuraient ou revenaient à la maison<sup>10,11</sup>. Peut-être n'est-ce pas tant le fait de voir des enfants adultes vivre avec leurs parents que les raisons à l'origine de cette situation qui sont la cause de la diminution de la qualité de la relation. D'après les recherches, lorsque l'enfant tarde à partir en raison de difficultés sur le marché du travail (p. ex. s'il est en chômage) et qu'il est dépendant sur le plan économique, les répercussions sur les relations familiales, notamment sur la qualité du lien conjugal, sont plus susceptibles d'être négatives<sup>10,12</sup>.

### La différence d'âge entre les conjoints n'affecte pas la relation de couple

Selon des recherches antérieures, les personnes ayant un conjoint dont l'âge, la pratique religieuse (c.-à-d. la fréquence de la participation à des services religieux) ou le niveau de scolarité étaient considérablement différents des leurs étaient moins satisfaites de leur mariage que les

couples où les conjoints étaient semblables à cet égard<sup>13</sup>. Cependant, les résultats de la présente étude montrent que la plupart de ces différences n'avaient pas d'incidence sur la qualité des relations.

La différence d'âge entre les conjoints, par exemple, n'avait aucune influence sur la façon dont ils évaluaient leur relation. En 2001 seulement, les hommes dont la formation scolaire comptait au moins une année d'études de plus que celle de leur partenaire étaient un peu moins satisfaits de leur mariage que les hommes qui avaient étudié le même nombre d'années que leur épouse. De plus, en 1995 et en 2001, la pratique religieuse n'influaient pas de manière significative sur la qualité de la relation, tant chez les hommes que chez les femmes.

Enfin, l'importance accordée au fait d'avoir un emploi rémunéré n'influaient pas sur la façon dont les hommes percevaient leur relation en 1995, mais elle avait une incidence considérable sur celle-ci en 2001. Plus précisément, les hommes de 50 à 74 ans qui pensaient que le fait d'avoir un emploi rémunéré était très important ou important ont donné un résultat plus faible sur l'échelle de qualité de la relation que ceux pour qui un emploi rémunéré n'était pas important<sup>14</sup>. En 2001, les femmes qui pensaient qu'il était important d'avoir un emploi rémunéré étaient beaucoup plus susceptibles de déclarer avoir une relation de moindre qualité que celles qui pensaient que ce n'était pas très important ou pas important du tout<sup>15</sup>.

## Résumé

Les personnes plus âgées ont généralement une bonne opinion de la qualité de leur relation. En effet, plus les hommes et les femmes sont âgés, plus ils sont susceptibles d'être positifs à l'égard de leur relation de couple. Cependant, le fait d'avoir des enfants adultes à la maison est associé négativement à la qualité de la relation tant chez les hommes que

chez les femmes, et ce, même après avoir tenu compte d'autres facteurs. Ces constatations confirment l'importance, lorsqu'on examine les étapes menant à la retraite, de tenir compte des liens que les gens entretiennent entre eux et du fait que certains peuvent s'écarter du cheminement de vie considéré comme la norme (aller à l'école, travailler, élever une famille, voir partir les enfants et prendre sa retraite). Cette recherche peut aussi être élargie pour explorer l'interconnexion entre l'arrivée des couples à la retraite et la présence d'enfants adultes encore à la maison ou de retour à la maison.



**Lee Chalmers** est professeur agrégé au Département des sciences sociales de l'Université du Nouveau-Brunswick et  
**Anne Milan** est analyste pour *Tendances sociales canadiennes*.

1. K. Secombe et G.L. Lee, « Gender differences in retirement satisfaction and its antecedents », *Research on Aging*, vol. 8, 1986, p. 426 à 440.
2. N.C. Keating et P. Cole, « What to do with him 24 hours a day? Changes in the housewife role after retirement », *Gerontologist*, vol. 20, 1980, p. 84 à 89.
3. P.M. Keith, R.R. Wacker et R.B. Schafer, « Equity in older families », *Families and Retirement*, publié sous la direction de M. Szinovacz, D.J. Ekerdt et B.H. Vinick, Newbury Park, Californie, Sage, 1992, p. 189 à 201.
4. G. Jeong, S.R. Bollman et W.R. Schumm, « Self-reported marital instability as correlated with the Kansas marital satisfaction scale for a sample of Midwestern wives », *Psychological Reports*, vol. 70, 1992, p. 243 à 246.
5. H. Frenken, « Mariage, revenu et retraite », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPB au catalogue de Statistique Canada, vol. 3, n° 4, hiver 1991.
6. M. Szinovacz, « Couples' employment/retirement patterns and perceptions of marital quality », *Research on Aging*, vol. 18, n° 2, 1996, p. 243 à 268.
7. G.R. Lee et C.L. Shehan, « Retirement and marital satisfaction », *Journal of Gerontology: Social Sciences*, vol. 44, 1989, p. S226 à S230.

8. A. Nelson et B.W. Robinson, *Gender in Canada*, 2<sup>e</sup> édition, Toronto, Pearson Education Canada Inc., 2002.
9. À cet égard, les résultats de l'ESG de 1995 ont révélé que 44 % des hommes et 46 % des femmes étaient d'accord ou entièrement d'accord avec l'énoncé suivant : « Avoir un emploi, c'est très bien, mais ce que la plupart des femmes souhaitent réellement c'est un foyer et des enfants. » (N.Z. Ghalam, « Attitudes à l'égard des femmes, du travail et de la famille », *Tendances sociales canadiennes*, automne 1997, p. 15.) Pour ce qui est des membres du groupe d'âge de 50 à 74 ans ayant participé à l'ESG de 1995, 63 % des hommes et 62 % des femmes étaient d'accord ou entièrement d'accord avec cet énoncé, et 41 % des hommes et 36 % des femmes étaient d'accord ou entièrement d'accord avec l'énoncé suivant : « Si un homme gagne suffisamment d'argent pour que sa femme et ses enfants vivent confortablement, alors il a rempli son rôle d'époux et de père. » Ces questions sur les attitudes liées au rôle selon le sexe ne figuraient pas dans l'ESG de 2001.
10. B.A. Mitchell, « Too close for comfort? Parental assessments of "boomerang kid" living arrangements », *Canadian Journal of Sociology*, vol. 23, n° 1, 1998, p. 21 à 46.
11. B.A. Mitchell et E.M. Gee, « 'Boomerang kids' and midlife parental marital satisfaction », *Family Relations*, vol. 45, 1996, p. 442 à 448.
12. L. White, « Coresidence and leaving home: Young adults and their parents », *Annual Review of Sociology*, vol. 20, 1994, p. 81 à 102.
13. Par exemple, les couples faisant partie d'un mariage présentant des différences sur le plan de l'âge ou des études sont plus susceptibles de se séparer ou de divorcer. M. Tzeng, « The effects of socioeconomic heterogamy and changes on marital dissolution for first marriages », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 54, 1992, p. 609 à 619.
14. L'analyse bidimensionnelle a révélé que la proportion d'hommes indiquant qu'il était « très important » d'avoir un emploi rémunéré a augmenté, passant de 39 % en 1995 à 68 % en 2001, et que la proportion d'hommes déclarant que ce n'était « pas très important » ou « pas important du tout » a chuté de 12 % à 7 %.
15. La proportion de femmes indiquant qu'il était « très important » d'avoir un emploi rémunéré a augmenté, passant de 12 % en 1995 à 32 % en 2001, et la proportion de femmes disant que ce n'était « pas très important » ou « pas important du tout » a chuté de 47 % à 34 %.

# L'activité liée au travail autonome chez les Canadiens vivant en milieu rural

par Valerie du Plessis et Melissa Cooke-Reynolds

**A**u Canada, le travail autonome est plus fréquent en région rurale qu'en région urbaine. En 2001, environ 1 personne sur 4 travaillant dans les régions rurales, les villages et les petites villes tirait au moins une partie de son revenu d'un travail autonome, comparativement à 1 travailleur sur 6 seulement dans l'ensemble du Canada.

L'agriculture est bien sûr l'élément clé qui explique les taux élevés de travail autonome dans les régions rurales et les petites villes (RRPV) du Canada. Toutefois, bien que le travail autonome agricole demeure la principale source de revenu et d'emploi pour un grand nombre de personnes, son importance a diminué, et l'activité liée au travail autonome non agricole a augmenté rapidement.

D'autres caractéristiques moins bien connues ayant également une incidence sur le travail autonome sont la proximité des régions métropolitaines et la faible densité de la population. En termes simples, l'éloignement des grands centres urbains signifie que les gens ont moins facilement accès aux emplois, aux marchés et aux services liés à l'emploi, généralement concentrés dans les villes plus grandes. Par conséquent, selon les chercheurs, certains travailleurs ruraux peuvent être des travailleurs autonomes par nécessité, parce qu'il n'y a pas

suffisamment d'emplois rémunérés ou de choix d'emplois, tandis que d'autres voient dans le travail autonome la possibilité de fournir des produits et des services que leur collectivité n'offrirait pas autrement<sup>1,2</sup>. La faible densité de population des petites villes et des villages peut également donner lieu à des niveaux plus élevés de travail autonome pour une raison d'échelle. Puisque les entreprises locales emploient moins de gens, le ratio entre les entrepreneurs autonomes et leurs travailleurs rémunérés est

plus élevé qu'il ne l'est dans les grandes villes, où la main-d'œuvre de tout cabinet d'avocats, restaurant, magasin de détail ou entreprise de camionnage est plus importante.

Les forces qui stimulent le travail autonome sur les marchés du travail plus petits peuvent être complexes. Toutefois, il ne fait aucun doute que l'esprit d'entreprise se développe dans les milieux ruraux du Canada, même si le travail autonome agricole perd de l'intérêt. Dans le présent article, dont les données sont tirées du Recensement de la population, on



Cette analyse est fondée sur les données des recensements de la population de 1981 à 2001. On a choisi le groupe d'âge des 20 à 64 ans, comparativement aux travailleurs de moins de 20 ans ou de plus de 64 ans, en raison de ses liens plus étroits avec le marché du travail. En fait, les 20 à 64 ans représentaient, en 2001, 92 % de l'ensemble des travailleurs de 15 ans et plus au Canada. Les données concernant l'emploi ou l'entreprise du répondant portent sur la semaine précédant le recensement, alors que les données sur le revenu portent sur l'année précédente. Cela n'a toutefois pas d'effet sur le taux de travail autonome ou la contribution du travail autonome sur le revenu du travailleur. Dans le cadre du recensement, on recueille seulement deux catégories de données sur le revenu du travail autonome : le revenu agricole net et le revenu non agricole net provenant d'une entreprise non constituée en société ou de l'exercice d'une profession. Cependant, on incluait dans cette étude les travailleurs autonomes propriétaires actifs d'une entreprise constituée en société qui déclaraient qu'il s'agissait de leur emploi principal.

**Activité liée au travail autonome :** Cela inclut tous les travailleurs dont le travail autonome est l'emploi principal ainsi que les employés qui, sur le questionnaire du recensement, ont déclaré tirer un revenu de travail autonome d'une exploitation agricole, d'une entreprise non constituée en société ou de l'exercice d'une profession. Ceux qui tirent

un revenu d'une entreprise constituée en société parallèlement à leur emploi principal ne pouvaient être inclus, car ce type de revenu ne figure pas dans les questions du recensement.

**Travailleurs autonomes :** Cela comprend les propriétaires actifs d'une entreprise constituée ou non constituée en société, avec ou sans aide rémunérée, ainsi que les personnes non rémunérées travaillant pour un parent dans une entreprise ou une ferme familiale.

**Emploi principal :** Pour les personnes occupant plus d'un emploi, l'emploi principal désigne l'emploi où le nombre d'heures travaillées est le plus élevé.

**Marché du travail des régions rurales et des petites villes (RRPV) :** Il s'agit du marché du travail qui se trouve à l'extérieur des principales zones de navettage des grands centres urbains de 10 000 habitants et plus.

**Petites villes des RRPV :** Il s'agit des villes et des villages, liés au marché de travail des RRPV, qui ont une population de 1 000 à 9 999 habitants.

**Régions rurales des RRPV :** Il s'agit du marché du travail qui se trouve à l'extérieur des petites villes et villages de 1 000 habitants et plus.

**Grands centres urbains :** Cela désigne la population des régions métropolitaines de recensement (RMR) combinée à celle des agglomérations de recensement (AR).

examine le travail autonome non agricole chez les travailleurs de 20 à 64 ans vivant dans les RRPV du Canada. Comme il n'est pas rare d'occuper plus d'un emploi<sup>3</sup>, on utilise le concept d'*activité* liée au travail autonome plutôt que d'*emploi* afin d'inclure les travailleurs qui tirent au moins une partie de leur revenu d'un travail autonome.

### L'activité liée au travail autonome est plus fréquente dans les régions rurales

En 2001, sur le marché du travail des RRPV du Canada, on comptait environ 2,5 millions de travailleurs de 20 à 64 ans. Cela comprend 1,6 million de travailleurs habitant en région

rurale et 840 000 autres habitant dans les petites villes et les villages. Une proportion de 23 % de ces travailleurs exerçait une activité liée au travail autonome, comparativement à la moyenne canadienne qui s'établissait à 16 %.

Toutefois, à l'intérieur même du marché du travail des RRPV, le taux d'activité liée au travail autonome était près de deux fois plus élevé chez les travailleurs des régions rurales que chez ceux des petites villes — 28 % comparativement à 15 %. La raison principale expliquant cette différence est l'agriculture, qui est dominée par le travail autonome et concentrée dans les régions rurales. Cependant, on trouve aujourd'hui un nombre proportion-

nellement plus élevé de travailleurs des régions rurales qui exercent une activité liée au travail autonome non agricole que de travailleurs pratiquant une activité liée au travail autonome agricole — 16 % par rapport à 12 % en 2001 —, ce qui représente un changement considérable depuis le début des années 1980.

De 1981 à 2001, les petites villes ne dépendaient pas autant de l'activité agricole, et les taux d'activité liée au travail autonome agricole étaient demeurés inférieurs à 2 %. Cependant, cette partie du marché du travail des RRPV a aussi enregistré une hausse de l'activité liée au travail autonome non agricole, passant de 11 % à 14 % en 2001.

## Qui sont les travailleurs autonomes non agricoles dans les RRPV du Canada?

À certains égards, ils ne sont pas très différents des travailleurs autonomes

agricoles. En fait, 9 travailleurs autonomes des RRPV sur 10 vivaient avec leur famille immédiate (conjoint(e) et/ou enfants), que leur travail s'effectuait à la ferme ou hors ferme.

Fait intéressant, les familles des travailleurs autonomes agricoles étaient légèrement plus susceptibles de comprendre des enfants : 57 %, comparativement à 53 % des familles non agricoles, vivaient avec leur époux/épouse (ou conjoint(e) de fait) et leurs enfants. La plupart des travailleurs qui ne vivaient pas avec leur famille vivaient seuls.

D'autre part, les travailleurs autonomes non agricoles sont beaucoup plus instruits. Une proportion de 60 % d'entre eux avait au moins achevé des études postsecondaires partielles, comparativement à 47 % des travailleurs autonomes agricoles. Cet écart est sans doute attribuable à la répartition selon l'âge des personnes travaillant dans le domaine de l'agriculture<sup>4</sup>. En fait, les travailleurs autonomes agricoles étaient plus susceptibles d'être dans la cinquantaine ou au début de la soixantaine — soit près de 39 % comparativement à 33 % des travailleurs autonomes non agricoles.

Le tiers des travailleurs autonomes non agricoles sur le marché du travail des RRPV étaient de nouveaux venus. Selon les données du Recensement de 2001, certains d'entre eux provenaient d'un grand centre urbain (12 %) ou d'une autre RRPV (7 %) au cours des cinq dernières années, tandis que 14 % avaient déménagé dans les limites du marché du travail de la RRPV. Par contre, seulement 16 % des travailleurs autonomes agricoles avaient changé d'adresse.

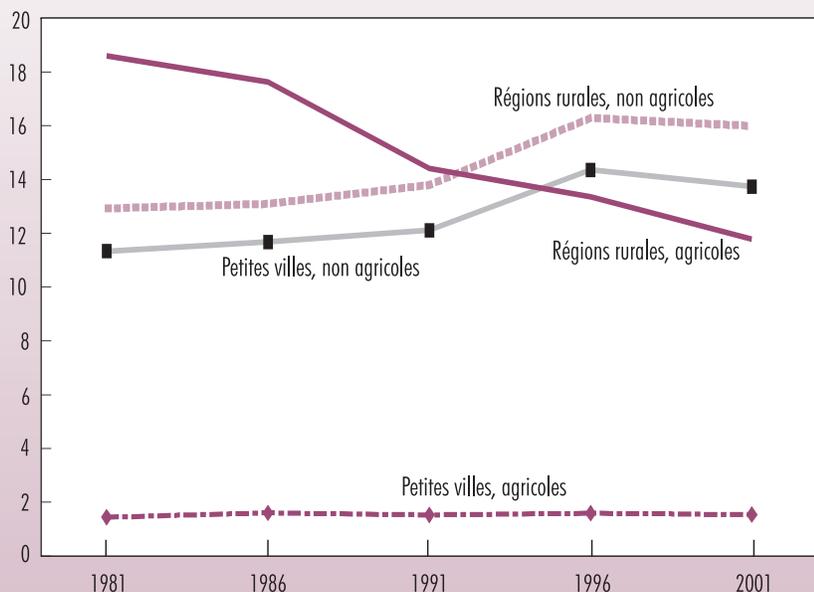
## La plus forte hausse de l'activité liée au travail autonome non agricole a été enregistrée chez les travailleurs plus âgés

Les hommes et les femmes dans la cinquantaine et la soixantaine ont été les premiers à vivre la transition vers le travail autonome non agricole. Dans les régions rurales, on a observé une plus forte hausse de l'activité liée au travail autonome non agricole chez ce groupe d'âge que chez les travailleurs appartenant à des groupes d'âge plus jeunes.

**TSC**

### Au milieu des années 1990, plus de travailleurs agricoles exerçaient une activité liée au travail non agricole qu'une activité liée au travail autonome

% de travailleurs des RRPV de 20 à 64 ans exerçant une activité liée au travail autonome



Source : Statistique Canada, recensements de la population, 1981 à 2001, totalisation personnalisée.

**TSC**

### L'activité liée au travail autonome est plus fréquente dans les régions rurales

	Canada	Régions rurales et petites villes		
		Ensemble des RRPV	Régions rurales	Petites villes
En milliers				
<b>Ensemble des travailleurs (de 20 à 64 ans)</b>	13 522	2 500	1 660	840
% de tous les travailleurs				
<b>Ensemble de l'activité liée au travail autonome</b>	16	23	28	15
Travail autonome comme emploi principal	13	19	22	12
Revenu tiré d'un travail autonome	3	5	6	3
<b>Activité liée au travail autonome non agricole</b>	14	15	16	14
Travail autonome comme emploi principal	11	13	14	12
Revenu tiré d'un travail autonome	2	2	3	2
<b>Activité liée au travail autonome agricole</b>	2	8	12	2
Travail autonome comme emploi principal	1	6	8	1
Revenu tiré d'un travail autonome	1	3	3	1

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2001, totalisation personnalisée.

(Parallèlement, ils ont affiché des pertes agricoles plus élevées.) Entre 1981 et 2001, le taux de travail autonome non agricole des hommes de 50 à 64 ans a augmenté, passant de 16 % à 23 %, tandis que les taux des hommes plus jeunes sont demeurés stables. Bien que les femmes des régions rurales de chaque groupe d'âge aient réalisé des gains, celles de 50 à 64 ans ont connu la plus forte augmentation, le taux de travail autonome non agricole passant de moins de 12 % à 17 % au cours de cette période.

Dans la main-d'œuvre des petites villes et des villages, ce sont également les travailleurs plus âgés qui ont enregistré les gains les plus élevés. Chez les travailleurs de 50 à 64 ans, le taux de travail autonome non agricole a augmenté, passant de 17 % à 22 % chez les hommes, et de 9 % à 16 % chez les femmes. L'augmentation chez les femmes de moins de 50 ans a été beaucoup plus faible, alors que chez les hommes plus jeunes, les taux ont diminué légèrement au cours de cette période.

Bien que la forte croissance du travail autonome non agricole chez les travailleurs plus âgés suive la tendance nationale, on remarque que dans les RRPV touchées par le recul de l'agriculture, la demande en main-d'œuvre agricole est décroissante. Il se peut que certains travailleurs dans la cinquantaine et la soixantaine aient créé une entreprise non agricole, soit après s'être retirés de l'agriculture, soit comme supplément à leur exploitation agricole<sup>5</sup>. Un changement de carrière serait tout à fait possible, étant donné que bien des compétences requises dans l'agriculture moderne, comme l'utilisation d'un ordinateur et la gestion des affaires, de même que le type d'équipement et d'installations que les agriculteurs possèdent, sont généralement transférables à d'autres industries<sup>6,7,8</sup>.

### Pourquoi y a-t-il augmentation de l'activité liée au travail autonome non agricole?

Divers facteurs permettent d'expliquer la raison pour laquelle le travail autonome agricole perd du terrain, alors que l'activité liée au travail autonome non agricole est en progression constante. Parmi ces facteurs, on retrouve notamment la diminution du nombre de fermes de recensement et la productivité plus élevée dans les exploitations restantes. Ces deux facteurs réduisent le besoin de main-d'œuvre agricole. Mais selon une étude de Statistique Canada réalisée en 2002, on doit

tenir compte d'un autre élément : la forte hausse de la demande de main-d'œuvre non agricole qui a permis d'offrir plus de possibilités d'emploi hors ferme, en particulier pour les épouses des agriculteurs à la fin des années 1990<sup>9</sup>.

Les données du Recensement de 2001 confirment cette hypothèse. Seulement 69 % des travailleurs des RRPV qui exerçaient une activité liée au travail autonome agricole ont déclaré l'agriculture comme emploi principal. Cela indique qu'un bon nombre de travailleurs sur le marché du travail des RRPV ont constaté qu'il pouvait être avantageux de travailler à l'extérieur de la ferme.



### Les taux de travail autonome non agricole dans les services de distribution et les services aux producteurs sont plus élevés sur le marché du travail des RRPV

	Canada	Régions rurales et petites villes		
		Ensemble des RRPV	Petites villes	
<b>Travailleurs autonomes de 20 à 64 ans en % du travail non agricole</b>				
<b>Ensemble des industries non agricoles</b>	12	14	15	12
<b>Secteur des biens</b>	11	13	15	9
Foresterie, pêche et chasse	26	29	32	20
Extraction minière, extraction de pétrole et de gaz, services publics	4	6	8	5
Construction	26	29	30	26
Fabrication	5	5	7	4
<b>Secteur des services</b>	12	14	15	13
Services de distribution	11	16	17	13
Commerce de gros	9	12	13	10
Commerce de détail	12	17	18	14
Transport et entreposage	13	17	19	14
Services aux producteurs	19	23	25	21
Finance, assurances, services immobiliers et services de location	9	11	11	9
Services professionnels, scientifiques et techniques	27	34	36	32
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	19	28	30	25
Services sociaux, culturels et professionnels	9	11	12	10
Services d'enseignement	3	3	3	3
Soins de santé et assistance sociale	11	9	8	10
Information, culture et loisirs	14	19	21	15
Hébergement et services de restauration	10	16	18	13
Autres services	23	32	34	29

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2001, totalisation personnalisée.

## La plupart des travailleurs autonomes non agricoles exploitent une entreprise dans le secteur des services

Où les travailleurs autonomes des RRPV du Canada trouvent-ils des possibilités d'affaires hors ferme? Bien que la majorité des travailleurs autonomes se soient trouvés un créneau dans le secteur des services, au moins 29 % d'entre eux exploitent une entreprise dans le secteur des biens<sup>10</sup>. Cette proportion de main-d'œuvre est beaucoup plus importante que celle de l'ensemble du Canada (21 %), ce qui reflète bien la forte concentration de travailleurs autonomes dans les industries de la foresterie, de la pêche et de la chasse. Comme dans le cas de l'agriculture, ces industries primaires dont les activités se trouvent en régions rurales ont comme caractéristique d'avoir un nombre élevé de travailleurs autonomes.

Une plus petite proportion de travailleurs autonomes non agricoles des RRPV ont établi des entreprises dans le secteur des services — 71 % comparativement à 79 % à l'échelle nationale — ce qui reflète la plus faible demande pour ce type de travail à l'extérieur des centres urbains. En 2001, par exemple, seulement 17 % des travailleurs autonomes sur le marché du travail des RRPV travaillaient dans le secteur des services aux producteurs, comparativement à 27 % dans l'ensemble du Canada. Par contre, ils étaient proportionnellement plus nombreux à travailler dans les services de distribution, ce qui semble indiquer que les compétences des travailleurs autonomes des RRPV sont en demande dans ces industries.

L'examen des taux de travail autonome de chacune des industries nous renseigne encore plus, car il permet de déterminer si les travailleurs, qui exploitent de petites entreprises, répondent aux besoins du marché. Le taux de travail autonome non agricole des RRPV est beaucoup plus élevé que la moyenne

# TSC

## Les travailleurs autonomes exploitent-ils des entreprises à la ville?

Au moment où les taux d'activité liée au travail autonome non agricole augmentaient dans les régions rurales et les petites villes du Canada, on observait une migration vers ces régions. Une étude de Statistique Canada réalisée en 2002 présente un examen de la migration vers les régions rurales au cours des années 1970, 1980 et au début des années 1990. L'étude fait plus particulièrement mention du « taux faible mais sensiblement plus élevé » de migration vers les RRPV chez le groupe d'âge des 55 à 64 ans<sup>1</sup>.

Évidemment, l'un des attraits du travail autonome est la liberté de choisir son lieu de travail. À l'ère d'Internet et du télétravail, bien des entrepreneurs éventuels rêvent sans doute de travailler à partir de leur domicile. On doit donc se demander si une part de la croissance du travail autonome non agricole, surtout chez les travailleurs de 50 à 64 ans, peut être attribuable à des personnes qui vivent à la campagne, mais qui en fait exploitent leur entreprise dans des grands centres urbains.

Selon les données du Recensement de 2001, environ 12 % des travailleurs autonomes non agricoles des RRPV étaient de nouveaux venus, c'est-à-dire qu'ils vivaient dans un centre urbain cinq ans auparavant (1996). Ils étaient proportionnellement plus nombreux à avoir quitté une grande ville pour s'établir dans les petites villes (13 %) plutôt que dans les régions rurales (11 %). Dans 1 cas sur 10, ils exploitaient leur entreprise en ville, mais ceux qui faisaient le trajet des petites villes à la grande ville pour aller travailler étaient moins nombreux (7 % contre 11 % des travailleurs vivant dans les régions rurales des RRPV). Il s'agit probablement d'entrepreneurs qui ont déménagé à la campagne et qui font la navette pour aller travailler dans les grands centres urbains.

1. N. Rothwell et autres, « Migration interne dans les régions rurales et les petites villes du Canada », *Bulletin d'analyse, régions rurales et petites villes du Canada*, produit n° 21-006-XIF au catalogue de Statistique Canada, vol. 3, n° 6, mars 2002.

### Un travailleur des RRPV sur 10 qui exerce une activité liée au travail autonome exploite une entreprise à la ville

Lieu de résidence en 2001	Total (en milliers)	% travaillant dans un grand centre urbain	% résidant dans un grand centre urbain en 1996
Travailleurs de 20 à 64 ans qui exercent une activité liée au travail autonome non agricole			
<b>Total de RRPV</b>	380	10	12
Hommes	233	10	11
Femmes	147	10	13
<b>Petites villes</b>	115	7	13
Hommes	68	8	12
Femmes	48	6	13
<b>Régions rurales</b>	265	11	11
Hommes	165	11	11
Femmes	100	12	13

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2001, totalisation personnalisée.

nationale observée dans les industries suivantes : le commerce de gros et de détail; le transport et l'entreposage; les services aux entreprises, les services relatifs aux bâtiments et les autres services de soutien; l'information, la culture et les loisirs; l'hébergement et les services de restauration; et les autres services<sup>11</sup>. Ce sont là des secteurs de l'économie qui se prêteraient facilement à l'exploitation par des entrepreneurs locaux, car leur succès dépend en grande partie d'une très bonne connaissance de la région, de ses marchés et de ses possibilités de développement. Chacun de ces secteurs peut également être exploité par de plus petites entreprises, ce qui signifie que le ratio entre les propriétaires autonomes et les travailleurs rémunérés serait plus élevé dans ces industries.

### **La majorité des travailleurs autonomes non agricoles gagnent leur vie principalement en exploitant leur entreprise<sup>12</sup>**

Plus de la moitié (53 %) des travailleurs autonomes non agricoles des RRPV du Canada tirent au moins 75 % de leur revenu de leur entreprise non constituée en société. Ce taux est quelque peu inférieur à la proportion nationale, qui est de 57 %. Cependant, le chiffre global masque le fait que les gains moyens peuvent varier considérablement selon l'industrie. Par exemple, les travailleurs autonomes du secteur des services aux producteurs ont des gains moyens beaucoup plus élevés que ceux des « autres services » ou ceux du secteur des biens<sup>13</sup>.

Tout comme chez les travailleurs rémunérés, il existe un écart entre les gains des hommes et ceux des femmes. Les hommes exploitant une entreprise non constituée en société étaient beaucoup plus susceptibles de tirer plus que les trois quarts de leur revenu total de leur travail autonome non agricole : en moyenne, cette proportion était de 58 % chez les hommes comparativement à 47 %

chez les femmes sur le marché du travail des RRPV. Il y a bien des raisons pour lesquelles les femmes en général tirent un revenu moins élevé que les hommes d'un travail autonome : par exemple, le fait qu'elles travaillent généralement plus dans des industries où elles sont moins bien rémunérées, et qu'elles le font plus souvent à temps partiel, en particulier dans les RRPV du Canada. De plus, les femmes sont beaucoup moins susceptibles que les hommes d'engager des travailleurs rémunérés, critère généralement associé aux plus grandes entreprises et à des revenus plus élevés<sup>14</sup>.

### **Résumé**

Le travail autonome a toujours été plus fréquent dans les RRPV du Canada que dans les grands centres urbains. Dans le passé, cette situation était attribuable à l'agriculture. Toutefois, cela persiste encore aujourd'hui en raison de l'importance accrue de l'économie non agricole. Au cours des deux dernières décennies, l'activité liée au travail autonome non agricole est devenue de plus en plus importante en tant que source d'emploi et de revenu. Les travailleurs plus âgés qui ont été aux premières lignes de ces changements déclarent avoir connu les plus fortes hausses des taux de travail autonome non agricole. Pour ce qui est de l'agriculture, ces travailleurs indiquent avoir accusé les plus lourdes pertes.

En 2001, environ le tiers des travailleurs autonomes non agricoles sur le marché du travail des RRPV exploitaient des entreprises dans le secteur des biens. Cependant, au moins les deux tiers des propriétaires d'entreprises non agricoles travaillaient dans le secteur des services, et ils étaient aussi fortement représentés dans les services de distribution et les autres industries de services.

En 2000, une faible majorité d'entrepreneurs des RRPV exploitant une entreprise non constituée en

société tiraient au moins les trois quarts de leur revenu annuel d'un travail autonome. Enfin, les hommes étaient plus susceptibles que les femmes de gagner principalement leur vie en exploitant leur propre entreprise.



**Valerie du Plessis** est agente de projet pour l'Enquête sociale générale à la Division de la statistique sociale, du logement et des familles et **Melissa Cooke-Reynolds** est assistante de recherche pour l'Enquête canadienne sur les mesures de la santé de Statistique Canada.

1. D. Freshwater, « Policy alternatives for stimulating rural employment », *Rural Employment — An International Perspective — An International Perspective*, publié sous la direction de R.D. Bollman et J.M. Bryden, CAB International en collaboration avec la Fondation canadienne sur la restructuration rurale, New York, 1997, p. 353.
2. J.L. Findeis, L. Jenson et G. Cornwell, « Rural employment alternatives: Wage work versus self-employment among rural households », *Rural Employment — An International Perspective*, publié sous la direction de R.D. Bollman et J.M. Bryden, CAB International en collaboration avec la Fondation canadienne sur la restructuration rurale, New York, 1997, p. 286.
3. Environ 5 % des travailleurs occupaient plus d'un emploi en 2001. Ce taux de travailleurs occupant plus d'un emploi est demeuré relativement stable depuis 1987; K. Marshall, « Durée du cumul d'emplois », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, vol. 3, n° 4, avril 2002.
4. De façon générale, l'âge moyen des agriculteurs a augmenté au cours des deux dernières décennies. L'âge médian à la retraite est maintenant de 66 ans, comparativement à 62 ans pour l'ensemble de la main-d'œuvre; G. Bowlby, « Exode des agriculteurs », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, vol. 3, n° 2, février 2002, p. 13 à 18.

5. En 1998, les personnes employées dans le secteur de l'agriculture enregistraient l'un des taux les plus élevés de cumul d'emplois de toutes les industries — 15 % d'entre elles occupaient un autre emploi à l'extérieur de la ferme (Bowlby, 2002).
6. « Les travailleurs indépendants comme employeurs », *Le point sur la population active*, produit n° 71-005-XPB au catalogue de Statistique Canada, vol. 1, n° 3, automne 1997, p. 12.
7. En 1998, plus de la moitié des agriculteurs qui occupaient plus d'un emploi travaillaient dans les secteurs suivants : le transport et l'entreposage, la fabrication, le commerce de gros et de détail, les soins de santé et l'assistance sociale et les services d'enseignement (Bowlby, 2002).
8. B. Reimer, « IWG — self-employment component II: statistics summary », *Rapport du projet de recherche sur la Nouvelle Économie Rurale (NÉR) de la Canadian Rural Restructuring Foundation*, Montréal, université Concordia, 2000, p. 8.
9. Bowlby, 2002.
10. Le recensement fournit des renseignements au sujet du type d'industries dans lesquelles le travail autonome est l'emploi principal des travailleurs. Cette définition est un peu plus limitée que le concept d'activité liée au travail autonome utilisé dans cet article, mais elle demeure très utile.
11. La catégorie « autres services » comprend la réparation et l'entretien de véhicules automobiles, la réparation et l'entretien d'articles personnels et ménagers, les services de soins personnels, les services funéraires, les services de nettoyage à sec et de blanchissage, les soins pour animaux de maison ainsi que les services fournis par les organismes non gouvernementaux.
12. Les données du recensement au sujet du revenu provenant de l'activité liée au travail autonome non agricole ne sont pas complètes, car les répondants ne déclarent que le revenu net de l'entreprise non constituée en société qu'ils exploitent. Le revenu provenant d'une entreprise constituée en société, qui est généralement plus élevé, est exclu, ce qui signifie que les estimations peuvent être biaisées à la baisse. Toutefois, on dispose de données pour 65 % des travailleurs autonomes des régions rurales et pour 59 % de ceux des petites villes qui ont entrepris une activité liée au travail autonome non agricole en 2000.
13. Statistique Canada, automne 1997, p. 31.
14. K.D. Hughes, « Gender and self-employment in Canada: Assessing trends and policy implications », étude du RCRPP n° W04, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, Ottawa, 1999.

# Les Chinois au Canada : un enrichissement de la mosaïque culturelle

par Tina Chui, Kelly Tran et John Flanders



Dans les années 1800, c'est l'or qui incita les immigrants chinois à s'établir en Amérique du Nord, d'abord en Californie, puis en Colombie-Britannique. En 1848, des Chinois arrivèrent par centaines pour la ruée vers l'or de « Gam Saan », ou la Montagne d'or, comme ils appelaient la Californie. Dix ans plus tard, quand la nouvelle voulant qu'on ait découvert de l'or près du fleuve Fraser se répandit, des groupes de Chinois partirent vers le nord en Colombie-Britannique à la recherche d'une Gam Saan canadienne.

La première collectivité chinoise au Canada a été fondée à Barkerville, en Colombie-Britannique. En 1860, dans l'île de Vancouver et la Colombie-Britannique continentale réunies, on enregistrait une population chinoise d'environ 7 000 personnes. Les premiers pionniers travaillaient dans les champs aurifères. Toutefois, quand l'or a commencé à manquer, ils ont choisi d'autres métiers. Ils sont devenus

domestiques, agriculteurs et, ensuite, bâtisseurs de chemins de fer.

La collectivité chinoise du Canada a fait du chemin depuis que ces premiers pionniers ont lutté pour se faire une place il y a plus d'un siècle. Selon les données du Recensement de 2001, les Chinois au Canada constituent aujourd'hui le plus grand groupe minoritaire visible, affichant une population de plus de 1 million de personnes par suite de vagues successives d'immigration. Ils constituent un groupe diversifié, tant par leur pays de naissance, leur langue maternelle, la langue parlée à la maison ou l'appartenance religieuse. Néanmoins, ils sont liés par une ethnicité commune.

Les premiers immigrants chinois venaient comme travailleurs manuels. Toutefois, les nouveaux arrivants sont généralement instruits et ont un capital humain à offrir. Ils entrent au Canada comme travailleurs qualifiés ou pour rejoindre leur famille. En outre, les enfants des immigrants

chinois représentent une forte proportion de la population. De nos jours, les Chinois du Canada sont plus instruits. Ils exercent un plus grand nombre de professions et ils représentent un nombre croissant de travailleurs qualifiés et hautement qualifiés.

Aujourd'hui, les collectivités chinoises au Canada sont dynamiques. Elles ont une solide infrastructure, laquelle est mise au service des membres qui viennent au Canada à partir de différentes parties du monde. Elles ont une forte présence, surtout dans les grandes villes, et elles jouent un rôle dans la mosaïque culturelle canadienne. Bien que certains quartiers chinois historiques aient été abandonnés, de nouveaux quartiers, tels que la collectivité chinoise de Markham, en Ontario, ou de Richmond, en Colombie-Britannique, ont surgi dans les grandes villes un peu partout au pays.

Le présent article porte sur l'histoire des Chinois au Canada, la diversité de leur population et leur contribution à la riche mosaïque culturelle de la nation.

### Les premiers immigrants chinois travaillaient pour le Canadien Pacifique et faisaient l'objet de discrimination

Le Canada a connu une importante vague d'immigration chinoise quand des milliers de jeunes Chinois ont été emmenés ici pour construire le chemin de fer Canadien Pacifique. On a beaucoup écrit sur les souffrances endurées par les équipes de travailleurs chinois qui ont contribué à la construction du chemin de fer

transcanadien. Nombreux sont ceux qui ont été tués lors d'accidents de dynamitage; certains ont été enterrés vivants dans l'effondrement de tunnels, tandis que d'autres se sont noyés dans le fleuve Fraser. Après que Donald A. Smith eut posé le dernier crampon de la voie ferrée du Canadien Pacifique en novembre 1885, la plupart des travailleurs chinois furent simplement congédiés<sup>1</sup>.

Pendant les décennies suivant la construction du chemin de fer, on a tenté de limiter l'immigration chinoise par des politiques restrictives, comme la *Loi de l'immigration chinoise*. Essentiellement, cette loi empêchait tout Chinois d'entrer au

pays et contrôlait ceux qui y étaient déjà. Certains sont retournés dans la République populaire de Chine, tandis que ceux qui sont restés travaillaient dans des secteurs comme la foresterie, les conserveries de poisson, les scieries et les mines de charbon. Beaucoup sont partis vers l'est à la recherche d'un autre emploi. C'est ainsi que des collectivités chinoises se sont établies un peu partout au pays.

Bien que la *Loi de l'immigration chinoise* ait été abrogée à la fin des années 1940, le nombre d'immigrants chinois venant au Canada est demeuré relativement faible<sup>2</sup>. En fait, de 1921 à 1960, moins de 30 000 immigrants d'origine chinoise sont arrivés au Canada. Toutefois, l'abrogation de la loi a permis aux résidents chinois qui n'étaient pas encore citoyens canadiens d'en faire la demande.

L'Europe et les États-Unis sont demeurés les principales sources d'immigration au Canada jusque dans les années 1960. Cependant, la politique du Canada en matière d'immigration a beaucoup changé à la fin des années 1960. L'adoption d'un système universel de points a permis de sélectionner les candidats sans tenir compte des critères de race et du pays d'origine.

Grâce à ce changement, qui mettait l'accent sur les compétences et le niveau de scolarité, bien des immigrants, chinois y compris, sont arrivés avec des antécédents scolaires et professionnels qui étaient très différents de ceux des premiers arrivants<sup>3</sup>.

### L'immigration au cours des deux dernières décennies

L'immigration chinoise au Canada a grimpé en flèche au milieu des années 1980. Les immigrants chinois venaient principalement de trois régions : la Chine, Taïwan et Hong Kong. Pendant les deux décennies de 1981 à 2001, une moyenne de 35 400 immigrants sont arrivés de ces trois régions chaque année.

## TSC Ce qu'il faut savoir sur la présente étude

Dans le cadre de cette analyse, on utilise principalement les données du Recensement de la population de 2001 pour examiner la langue, la religion et les modèles d'établissement des Chinois au Canada. Les répondants s'identifient comme appartenant au groupe chinois en cochant une réponse codée sur le questionnaire. Ce type de question, qu'on utilise pour identifier les minorités visibles<sup>1</sup>, a été introduit pour la première fois dans le cadre du Recensement de 1996.

Avant 1996, les données sur les minorités visibles étaient recueillies à partir des réponses à la question sur l'origine ethnique ainsi qu'à partir des autres renseignements d'ordre ethnoculturel comme la langue, le lieu de naissance et la religion. Le lecteur doit faire preuve de prudence en comparant les données sur les minorités visibles d'un recensement à l'autre, car on a utilisé différentes méthodes pour recueillir ces données.

Les données sur les raisons pour lesquelles les Chinois sont venus au Canada ont été tirées du premier cycle de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC). La Base de données longitudinales sur les immigrants (BDIM), de Citoyenneté et Immigration Canada, fournit les fiches d'établissement de tous les immigrants venus au Canada depuis 1980. Ces fiches donnent des renseignements sur des caractéristiques telles que la catégorie à l'admission, le pays de dernière résidence permanente et le lieu de naissance pour tous les immigrants arrivés au Canada entre 1980 et 2001.

1. La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* définit les « minorités visibles » de la façon suivante : « font partie des minorités visibles les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Les groupes minoritaires visibles comprennent les suivants : chinois, sud-asiatique, noir, philippin, latino-américain, asiatique du Sud-Est, arabe, asiatique occidental, japonais et coréen.

	En milliers	% de l'ensemble de la population
1901	17	0,3
1911	28	0,4
1921	40	0,4
1931	47	0,4
1941	35	0,3
1951	33	0,2
1961	58	0,3
1971	119	0,6
1981	300	1,2
1991	626	2,3
2001	1 029	3,5

Source : Statistique Canada, recensements de la population, 1901 à 2001.

Le nombre d'immigrants de Hong Kong a augmenté considérablement au milieu des années 1980 et au début des années 1990, lorsque les inquiétudes au sujet du retour de la colonie à la République populaire de Chine se sont intensifiées. Le nombre d'immigrants de Taïwan a également augmenté tout au long des années 1990. Toutefois, de 1991 à 2001, la République populaire de Chine a été le principal pays d'origine des nouveaux arrivants au Canada; près de 197 400 personnes, ou 11 % de tous les immigrants reçus, y étaient nés.

Pour certains Chinois, l'immigration au Canada était une migration secondaire. Entre 1981 et 2001, environ 5 % des immigrants (ou 35 000 personnes) nés en Chine, à Taïwan ou à Hong Kong avaient été résidents permanents ailleurs avant d'être admis au Canada<sup>4</sup>. De plus, certains Chinois du Vietnam, du

Lorsque la construction du Canadien Pacifique fut terminée, le Canada adopta en 1885 une loi visant à restreindre et à réglementer l'immigration chinoise (*Act to Restrict and Regulate Chinese Immigration*). Il s'agissait de la première fois que l'on établissait une série de lois d'exclusion pour limiter l'immigration chinoise au Canada. La loi exigeait le paiement d'une « taxe d'entrée » de 50 \$ de toute personne d'origine chinoise qui arrivait au Canada, sauf s'il s'agissait de diplomates, de représentants consulaires et de commerçants. Par la suite, cet impôt a augmenté pour atteindre 500 \$<sup>1</sup>.

La *Loi de l'immigration chinoise* de 1923 limitait encore davantage l'entrée des Chinois au Canada et imposait plus de restrictions à ceux qui vivaient déjà au pays. Les résidents chinois se sont vu refuser le droit de vote, la citoyenneté et l'exercice de certaines professions<sup>2</sup>. Pendant cette période d'exclusion, la population a diminué, passant de 46 500 personnes en 1931 à 34 600 personnes en 1941.

La législation en matière d'exclusion a également retardé la croissance de la deuxième génération de Chinois et a mené à un ratio hommes-femmes exagérément

disproportionné : au moment du Recensement de 1911, on enregistrait environ 28 hommes par femme. Comme il était difficile, voire même impossible, de parrainer les épouses ou les membres de la famille, bien des hommes qui étaient déjà au Canada au cours de cette période ont vécu en célibataires. La vie de couple marié était réservée principalement aux commerçants chinois plus fortunés. La situation aujourd'hui est très différente — 98 % des immigrants mariés vivaient avec leur conjoint en 2001.

Ce n'est qu'après l'abrogation de la *Loi de l'immigration chinoise* en 1947 que les épouses et les enfants des résidents chinois ont été autorisés à venir au Canada. Finalement, les politiques en matière d'immigration ont cessé d'être axées sur l'origine et l'appartenance ethnique pour accorder plus d'importance aux professions et aux considérations d'ordre humanitaire, ce qui a permis aux Chinois d'accroître leur présence au Canada.

1. K.J. Anderson, *Vancouver's Chinatown: Racial Discourse in Canada, 1875-1980*, McGill-Queen's University Press, Montréal, 1995.
2. P.S. Li, *Chinese in Canada*, 2<sup>e</sup> édition, Oxford University Press, Toronto, 1998.

Cambodge et du Laos sont arrivés au début des années 1980, quand le Canada a accepté un nombre sans précédent de réfugiés qui avaient fui l'Asie du Sud-Est.

Au début des années 1980, un peu plus de la moitié des immigrants chinois ont été admis en tant que personnes appartenant à la catégorie « famille ». Cependant, au cours des années 1990, cette proportion a diminué à mesure que la proportion d'immigrants de la catégorie « économique » augmentait. À la fin des années 1990, 4 immigrants sur 10 nés en Chine, à Taïwan ou à Hong Kong faisaient partie de la catégorie « économique ». Une proportion similaire d'immigrants sont venus en tant que conjoints ou parents à charge de ces derniers. Les Chinois qui appartenaient à la catégorie « réfugiés » représentaient moins de 2 % des nouveaux arrivants pendant les deux dernières décennies.

La population chinoise au Canada a augmenté considérablement pendant les deux dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle. En 1981, lors du recensement, on dénombrait environ 300 000 Chinois vivant au Canada. En 2001, la population chinoise avait plus que triplé, s'établissant à 1 029 400 personnes, ou 3,5 % de l'ensemble de la population du Canada. Les Chinois constituaient le groupe minoritaire visible le plus important en 2001.

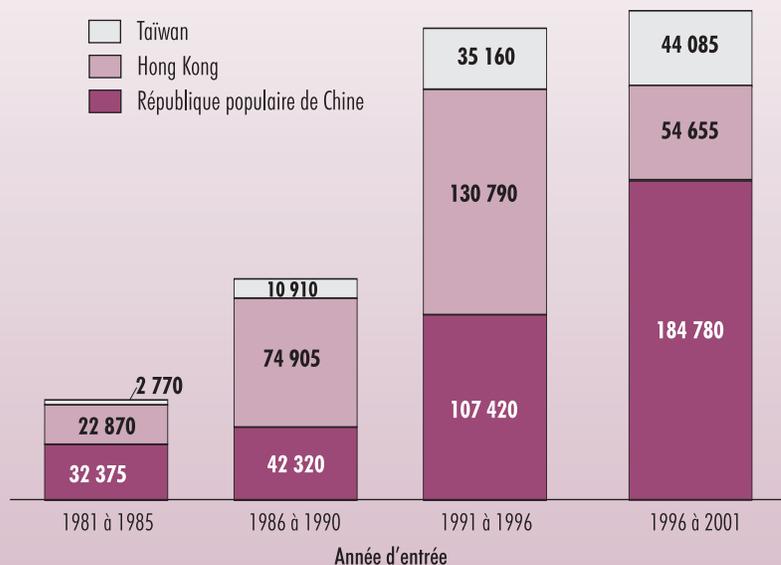
### D'une génération à l'autre : le quart des Chinois du Canada sont nés au pays

Bien que l'immigration soit le principal facteur de la croissance de la population chinoise au Canada, les Chinois sont établis au pays depuis plus d'un siècle. Par conséquent, ils constituent l'un des rares groupes minoritaires visibles à avoir une proportion relativement élevée de personnes nées au Canada.

En 2001, 25 % des Chinois du pays étaient nés au Canada. Ce chiffre est bien inférieur à la proportion de 65 % des Japonais et de 45 % des Noirs, les deux autres groupes minoritaires

TSC

## Les immigrants nés en République populaire de Chine constituent aujourd'hui près des deux tiers des immigrants chinois

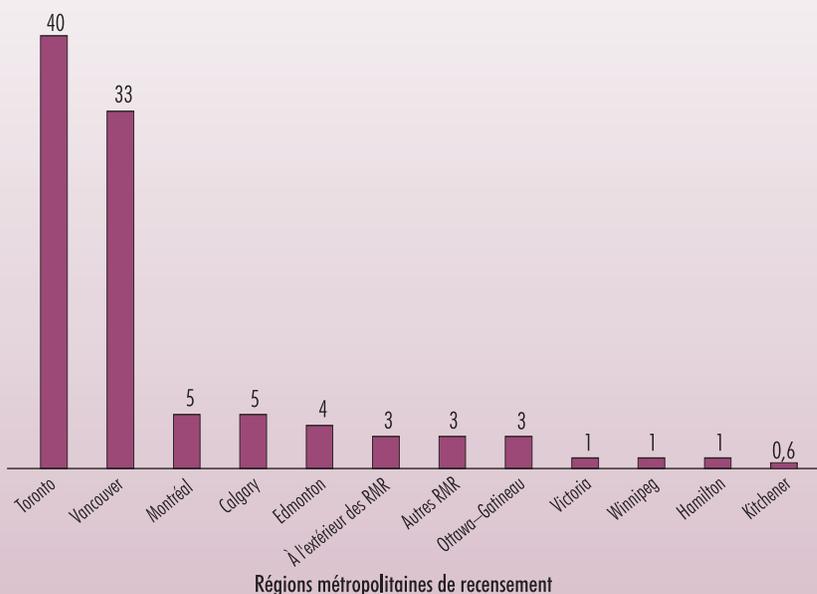


Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur les immigrants.

TSC

## Les trois quarts de la population chinoise du Canada vivent à Toronto et à Vancouver

Répartition de la population chinoise selon la résidence (%)



Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2001.

visibles ayant une longue histoire d'immigration.

### **Les Chinois d'aujourd'hui vivent principalement à Toronto et à Vancouver**

La majorité des immigrants chinois se sont établis dans les plus grandes villes du pays. Par conséquent, près des trois quarts de la population chinoise du Canada vivaient à Toronto et à Vancouver en 2001.

Les nouveaux immigrants chinois ont déclaré que Vancouver était une ville particulièrement accueillante. Au cours des années 1990, ils ont contribué à doubler la taille de la collectivité chinoise. En 2001, cette collectivité représentait 17 % de l'ensemble de la population de Vancouver, comparativement à 9 % 10 ans auparavant.

Les nouveaux immigrants ont également contribué à l'augmentation de 50 % de la taille de la collectivité chinoise de Toronto. En 2001, 9 % de l'ensemble de la population de Toronto était chinoise, comparativement à 6 % 10 ans auparavant.

Les immigrants ont invoqué diverses raisons pour s'établir dans une région donnée. Cependant, ce qui motivait principalement leur choix était que leur famille et leurs amis y habitaient déjà. C'est ce qu'ont déclaré plus de la moitié des nouveaux arrivants chinois établis en 2000-2001. Environ le quart d'entre eux se sont établis à Toronto en raison des possibilités d'emploi, tandis qu'à Vancouver, plusieurs nouveaux arrivants chinois ont révélé que le climat avait tout simplement influencé leur choix<sup>5</sup>.

Dans les grands centres urbains, les quartiers chinois traditionnels — les secteurs situés au cœur de la ville et se caractérisant par leur architecture, leurs restaurants et leurs boutiques et par l'emploi courant des dialectes chinois — sont aujourd'hui élargis par de nouvelles collectivités. À Toronto, les collectivités chinoises

se sont étendues au-delà des quartiers chinois traditionnels jusque dans les banlieues. En effet, 3 résidents de Markham sur 10, et un peu plus de 1 résident de Richmond Hill sur 5 étaient chinois en 2001.

Dans la région de Vancouver, près de 4 résidents de Richmond sur 10 étaient chinois. Il s'agit de la région où l'on trouve la plus forte concentration de Chinois au Canada. La plupart des résidents chinois de Richmond sont nés à Hong Kong, et la majorité d'entre eux (65 %) sont arrivés dans les années 1990. Dans la ville de Vancouver, 30 % de la population était chinoise, de même que 26 % de la population de Burnaby.

### **Les Chinois sont plus instruits et plus nombreux à occuper des professions hautement qualifiées**

De nos jours, les Chinois au Canada sont en général plus instruits que leurs prédécesseurs. Qu'ils soient nés à l'étranger ou au Canada, près d'un tiers (31 %) des Chinois ont fait des études universitaires, ce qui représente environ le double de la proportion de 18 % enregistrée dans l'ensemble de la population canadienne.

On trouve les Chinois dans un grand nombre de secteurs. En 2001, environ le cinquième des Chinois en âge d'activité maximale (de 25 à 54 ans) occupaient un emploi dans le secteur des ventes et des services, et un autre cinquième travaillaient dans le secteur des affaires, de la finance et de l'administration.

Environ 16 % d'entre eux travaillaient dans le secteur des sciences naturelles et appliquées, soit plus de deux fois la proportion de 7 % observée dans l'ensemble de la population. Un autre 13 % de Chinois occupaient des postes dans le secteur de la gestion, et 11 % travaillaient dans les secteurs de la transformation, de la fabrication et des services publics.

### **Les défis du marché du travail**

Les Chinois se considèrent comme des gens travailleurs et industrieux. Au cours des années 1990, ils ont contribué à la croissance de la population active canadienne. Un nombre total de 303 800 Chinois de 15 à 64 ans sont arrivés au Canada pendant les années 1990, ce qui représente environ 22 % de la croissance de la population active au cours de cette période.

Cependant, comme bien d'autres nouveaux arrivants, certains immigrants chinois ont eu de la difficulté à s'intégrer au marché du travail. Selon les données du Recensement de 2001, les Chinois en âge d'activité maximale qui ont immigré dans les années 1990 affichaient un taux d'emploi de 61 %, ce qui est inférieur au taux de 80 % pour l'ensemble de la population. Bien des raisons permettent d'expliquer les difficultés d'intégration économique, mais selon un grand nombre de Chinois, la reconnaissance des titres de compétence obtenus à l'étranger constitue un problème majeur<sup>6</sup>.

La situation d'emploi des Chinois nés au Canada était comparable à celle de l'ensemble de la population. Le taux d'emploi (86 %) des hommes chinois de 25 à 54 ans nés au Canada était le même que celui de tous les hommes nés au pays. Par contre, le taux d'emploi des Chinoises nées au Canada (83 %) était plus élevé que celui de toutes les femmes nées au pays (76 %).

### **La langue : le cantonais est le dialecte principal**

Les Chinois utilisent généralement les caractères chinois comme langue écrite. Cependant, ils parlent différents dialectes, selon la région d'où ils viennent.

Selon le Recensement de 2001, les dialectes chinois pris ensemble représentent la troisième langue maternelle en importance, après l'anglais et le français. Environ 3 % de la population (872 400 personnes)

	Ensemble de la population	Population chinoise au Canada			Autres groupes minoritaires visibles
		Totale	Née à l'étranger	Née au Canada	
<b>Ensemble de la population (en milliers)</b>	29 639	1 029	754	252	2 954
			%		
<b>Éducation, population de 15 ans et plus</b>					
Sans diplôme d'études secondaires	31	30	31	25	27
Diplôme d'études secondaires ou études postsecondaires partielles	25	24	22	29	26
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	11	4	4	4	8
Certificat ou diplôme d'études collégiales	15	11	11	11	13
Certificat, diplôme ou grade universitaire	18	31	32	31	26
<b>Population active expérimentée, population de 15 ans et plus<sup>1</sup></b>					
Travailleurs rémunérés	88	87	86	94	91
Travailleurs autonomes	12	13	14	6	9
<b>Activité sur le marché du travail, population de 25 à 54 ans</b>					
Taux d'emploi	80	71	70	84	74
Taux de chômage	6	7	7	5	9
<b>Secteur, population de 25 à 54 ans</b>					
Gestion	12	13	13	14	9
Affaires, finances et administration	19	20	20	26	18
Sciences naturelles et appliquées et professions apparentées	7	16	15	16	8
Santé	6	5	4	9	7
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	9	6	5	9	6
Arts, culture, sports et loisirs	3	2	2	4	2
Ventes et services	19	20	21	14	22
Métiers, transports, machinerie et professions apparentées	15	6	7	5	12
Secteur primaire	3	1	1	1	1
Transformation, fabrication et services publics	7	11	12	2	14

Nota : Exclut les résidents non permanents.

1. La population active expérimentée comprend les travailleurs, occupés ou en chômage, qui ont œuvré contre rémunération ou dans un emploi autonome depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2001.

ont déclaré une langue chinoise comme langue maternelle, c'est-à-dire la langue (ou l'une des langues) apprise pendant l'enfance et encore comprise.

Plus de 320 000 personnes ont déclaré que leur langue maternelle était le cantonais. Parmi ces personnes, 44 % sont nées à Hong Kong et 27 %, en République populaire de Chine. Cependant, 18 % (plus de 60 000 personnes) sont nées au Canada.

Le deuxième dialecte chinois en importance est le mandarin, soit la langue maternelle de plus de 103 200 personnes. Une proportion de 85 % de ces personnes sont nées en République populaire de Chine ou à Taïwan, tandis que 7 % sont nées au Canada et 2 %, en Malaisie. Près des trois quarts (74 %) sont arrivées au Canada dans les années 1990.

Cependant, seulement 790 500 personnes environ ont déclaré parler une langue chinoise régulièrement à la maison, soit 81 900 de moins que

celles qui ont déclaré avoir une langue chinoise comme langue maternelle. Ce chiffre indique que la langue chinoise s'est perdue jusqu'à un certain point, surtout chez ceux qui sont nés au Canada et qui ont appris le chinois étant enfants, mais qui ne le parlent sans doute pas régulièrement ou qui ne l'utilisent pas comme langue principale à la maison.

Bien que le maintien des connaissances linguistiques soit une composante importante de la diversité culturelle, la connaissance

Le premier quartier chinois au Canada a été fondé à Victoria, en Colombie-Britannique, où de nombreux immigrants de Chine ont monté des tentes et construit des huttes de terre sur la rue Cormorant en 1858<sup>1</sup>. À Vancouver, Canton Alley et Shanghai Alley étaient situées entre les rues Carrall, Pender et Main<sup>2</sup>. Dans l'Est, les premières blanchisseries et les premiers restaurants chinois de Toronto étaient situés à l'endroit où se trouve actuellement l'hôtel de ville<sup>3</sup>.

On soutient que le développement des quartiers chinois est le résultat de la discrimination et de l'exclusion pendant les débuts de l'établissement des Chinois. À cette époque, les quartiers chinois se caractérisaient par une population composée principalement d'hommes, qui travaillaient comme blanchisseurs, domestiques ou cuisiniers. Les quartiers chinois servaient de lieux de convergence culturels où les gens qui partageaient la même langue ou le même dialecte, qui avaient des antécédents communs et qui avaient connu la discrimination et les mauvais traitements pouvaient vivre et travailler ensemble.

Au cours des années, certains quartiers chinois ont prospéré et pris de l'expansion dans différentes parties de la ville, tandis que d'autres ont disparu. Avec l'achèvement du Canadien Pacifique à la fin des années 1800 et la mise en place subséquente de politiques restrictives en matière d'immigration, bon nombre des premiers quartiers chinois de la côte Ouest du Canada ont été abandonnés.

Cependant, quand les politiques sur l'immigration ont été réorientées et que le Canada a commencé à ouvrir ses portes à plus d'immigrants, la population chinoise a

commencé à augmenter. Les quartiers chinois ont alors pris de l'essor, et une grande variété de commerces sont apparus afin de répondre aux besoins de cette population.

Bien que certains centres urbains conservent encore leurs quartiers chinois traditionnels, de nouveaux secteurs commerciaux qui répondent aux besoins des Chinois ont surgi dans les grandes villes du Canada, en particulier à Toronto et à Vancouver, en réponse au besoin grandissant de produits et de services chinois de cette collectivité en croissance.

Les quartiers chinois d'aujourd'hui sont bien loin de ceux des premiers arrivants. Ce sont des lieux d'affaires et de commerce où l'on vend de la nourriture et des produits particuliers à la République populaire de Chine, à Hong Kong ou à Taïwan. De plus, bien des zones commerciales chinoises ne sont plus situées dans les centres-villes traditionnels. Les commerces de détail relativement nouveaux ont été établis dans des secteurs qui leur permettent de servir la clientèle des zones résidentielles avoisinantes.

En plus de répondre aux besoins de la collectivité chinoise, les quartiers chinois conservent un charme exotique qui continue d'attirer les non-Chinois et les touristes.

1. D.C. Lai, *Chinatowns: Towns within Cities in Canada*, UBC Press, Vancouver, 1988.
2. W.C. Ng, *The Chinese in Vancouver, 1945-1980: The Pursuit of Identity and Power*, UBC Press, Vancouver, 1999.
3. R.H. Thompson, *Toronto's Chinatown: The Changing Social Organization of an Ethnic Community*, AMS Press Inc., New York, 1989.

d'une langue officielle est un facteur particulièrement important de l'intégration sociale et économique, surtout pour les immigrants. En 2001, 85 % des Chinois ont déclaré connaître assez bien au moins une des langues officielles pour soutenir une conversation. Environ 15 % ont affirmé qu'ils ne parlaient ni l'anglais ni le français.

Il n'est pas étonnant de constater que la moitié de ceux qui ne parlent ni l'anglais ni le français sont des immigrants arrivés dans les années 1990, et que plus du cinquième (22 %) sont arrivés plus tôt dans les années 1980. Ces immigrants étaient plus susceptibles de faire partie des groupes plus âgés. Par contre, la grande majorité (89 %) des immigrants chinois en âge d'activité maximale ont déclaré connaître au moins une langue officielle.

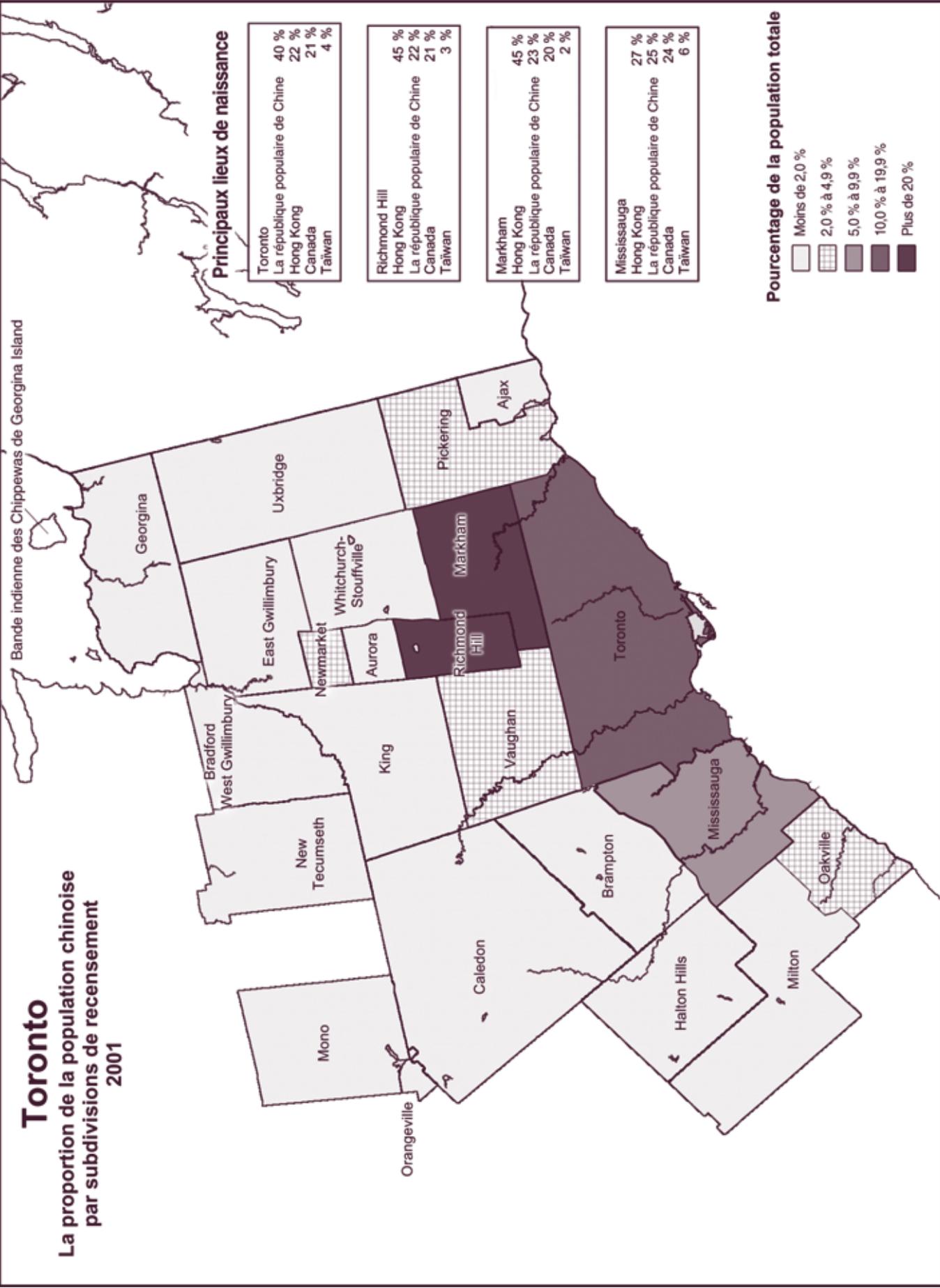
### La plupart des Chinois ont déclaré n'avoir aucune appartenance religieuse

En 2001, 6 Chinois sur 10 ont mentionné n'avoir aucune appartenance religieuse, comparativement à seulement 16 % de l'ensemble de la population. L'appartenance religieuse varie selon la région d'où viennent les immigrants. Une proportion de 71 % des immigrants nés en République populaire de Chine, de 58 % de ceux nés à Hong Kong et de 48 % de ceux

suite à la page 36

# Toronto

La proportion de la population chinoise  
par subdivisions de recensement  
2001



# Vancouver

La proportion de la population chinoise  
par subdivisions de recensement  
2001

## Principaux lieux de naissance

Richmond	38 %
Hong Kong	26 %
La république populaire de Chine	16 %
Canada	13 %
Taiwan	

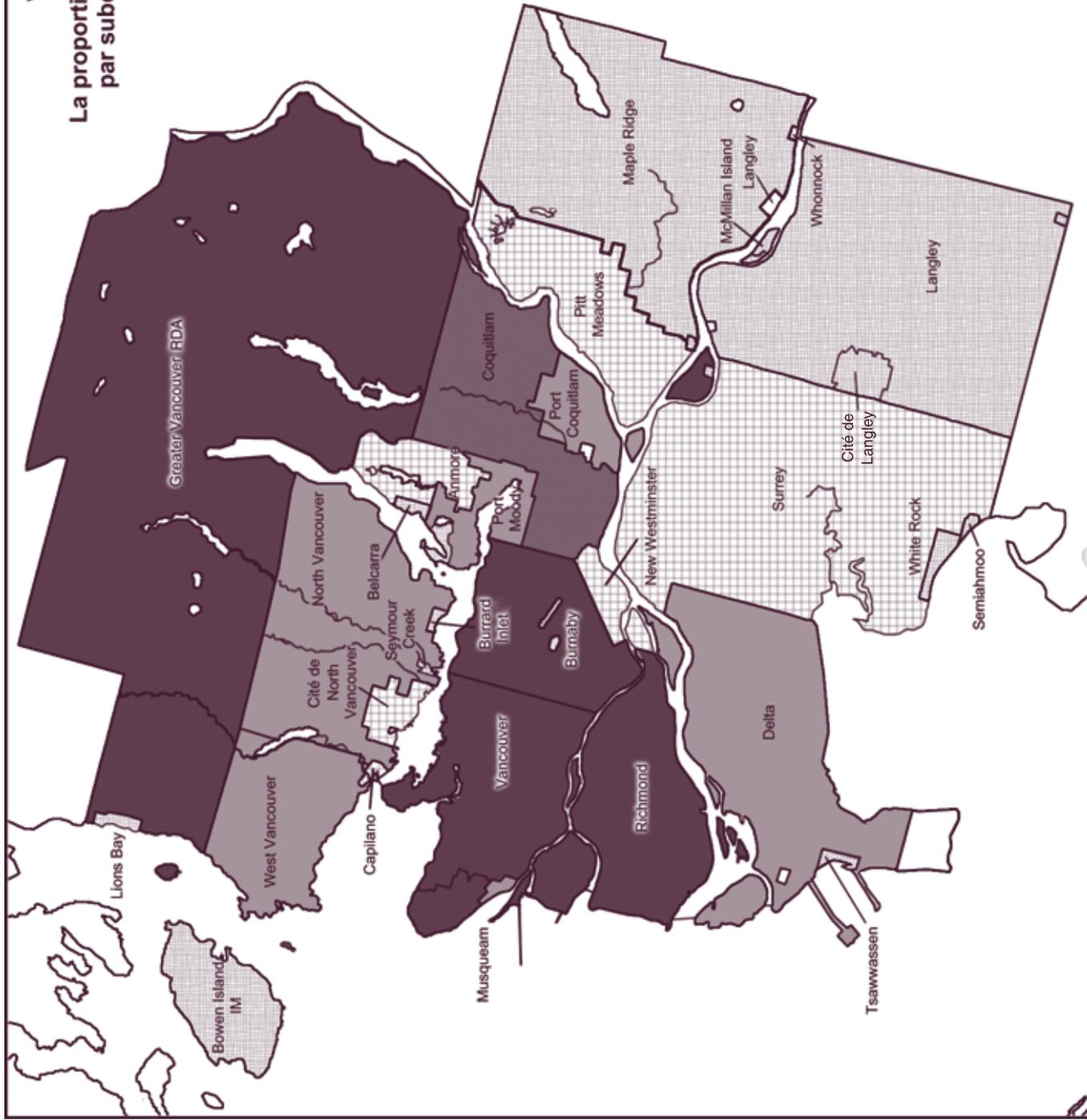
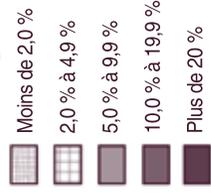
Vancouver	37 %
La république populaire de Chine	24 %
Canada	22 %
Hong Kong	8 %
Taiwan	

Burnaby	29 %
La république populaire de Chine	23 %
Hong Kong	21 %
Canada	17 %
Taiwan	

Greater Vancouver RDA	57 %
La république populaire de Chine	12 %
Canada	12 %
Taiwan	11 %
Hong Kong	

Coquitlam	31 %
Hong Kong	20 %
La république populaire de Chine	19 %
Canada	17 %
Taiwan	

## Pourcentage de la population totale



nés à Taïwan ont déclaré n'avoir aucune appartenance religieuse.

Les membres de la collectivité chinoise qui avaient des croyances religieuses ont généralement affirmé qu'ils étaient bouddhistes, catholiques romains ou protestants. Environ le tiers des immigrants taïwanais ont dit qu'ils étaient bouddhistes, tandis que le tiers des immigrants nés à Hong Kong ont déclaré qu'ils étaient catholiques romains, protestants ou d'une autre religion chrétienne.

### Les familles chinoises ont une forte présence

Dans la majorité des cas, les familles des premiers immigrants chinois venus au Canada sont demeurées en Chine, mais aujourd'hui, les familles des immigrants chinois sont très présentes. En 2001, environ 93 % des Chinois vivaient dans un ménage familial, comparativement à 87 % de l'ensemble de la population.

Près de la moitié (46 %) des Chinois ont déclaré être un conjoint dans une famille de recensement, comparativement au quart de l'ensemble de la population<sup>7</sup>. Près de 38 % des Chinois étaient des enfants dans une famille, comparativement au tiers (33 %) de l'ensemble de la population.

Dans la culture traditionnelle chinoise, on accorde une grande importance au respect des personnes âgées et au soin des parents vieillissants en tant que responsabilité familiale. Il n'est pas rare de voir des ménages chinois composés de plusieurs générations vivant sous le même toit.

Parmi les Chinois de 65 ans et plus, 16 % étaient des membres hors famille de recensement vivant avec des parents. Cette proportion était quatre fois plus élevée que chez le

même groupe d'âge dans l'ensemble de la population. En fait, seulement 1 personne âgée chinoise sur 10 vivait seule, comparativement à près de 3 personnes âgées non chinoises sur 10.

### Résumé

La population chinoise a subi une transformation énorme au Canada depuis l'arrivée des premiers pionniers il y a 150 ans. Celle-ci est passée d'à peine 17 000 personnes en 1901 à environ 1 million de personnes — le plus important groupe minoritaire visible — en 2001. La collectivité chinoise, composée d'immigrants et de personnes nées au Canada, joue un rôle clé dans la mosaïque multiculturelle canadienne. Aujourd'hui, les Chinois au Canada ont un profil socioéconomique très différent de celui de leurs prédécesseurs. Beaucoup sont arrivés de leur pays d'origine avec un éventail de compétences et d'expérience. Même si, en général, les nouveaux immigrants ont connu des difficultés d'intégration économique, les Chinois qui sont nés au pays ont fait des progrès importants.

L'histoire des Chinois au Canada, qui autrefois ont fait preuve de courage pour accomplir leur dur labeur, de détermination et de persévérance, se poursuit au XXI<sup>e</sup> siècle par la quête de leur propre *Gam Saan*.



**Tina Chui** et **Kelly Tran** sont analystes principaux à la Division de la statistique sociale, du logement et des familles et **John Flanders** est conseiller principal en matière de diffusion à la Division des communications et des services de bibliothèque de Statistique Canada.

1. W.M. Lee, *Portraits of a Challenge: An Illustrated History of the Chinese Canadians*, Council of Chinese Canadians in Ontario, Toronto, 1984.
2. Les immigrants qui sont arrivés peu après la Deuxième Guerre mondiale étaient principalement des « personnes déplacées » venues de pays européens comme les Pays-Bas, la Pologne et la Hongrie.
3. P.S. Li, *Chinese in Canada*, 2<sup>e</sup> édition, Oxford University Press, Toronto, 1998.
4. Données fondées sur les dossiers administratifs des immigrants nés à Hong Kong, à Taïwan ou en République populaire de Chine qui ont déclaré un pays de dernière résidence permanente différent.
5. Les données sur les raisons invoquées pour le choix du lieu d'établissement ont été recueillies dans le cadre de l'ELIC pour ceux qui ont été admis au Canada entre octobre 2000 et septembre 2001.
6. T. Chui, K. Tran et J.L. MacDonald, *Landing a job: the role of foreign qualifications*, document présenté dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de la Société canadienne la population, du 2 au 5 juin 2004.
7. La famille de recensement comprend les couples mariés ou en union de fait vivant avec ou sans enfants et les familles monoparentales.

## Utilisation du service d'urgence



En 2003, selon l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, environ 3,3 millions de Canadiens de 15 ans et plus, soit une proportion de 1 personne sur 8, ont déclaré s'être rendus à l'urgence d'un hôpital lors de leur plus récente consultation avec un professionnel de la santé ou pour être traités pour une blessure.

Chez les deux sexes, les personnes les plus susceptibles d'aller à l'urgence étaient âgées de 15 à 24 ans. Environ 20 % des hommes et 18 % des femmes de ce groupe d'âge y ont été traités pour une blessure grave qui limitait leurs activités, ou y ont consulté un professionnel de la santé. On a remarqué que l'utilisation du service d'urgence dans le cas de consultations plus récentes avait diminué tant chez les hommes que chez les femmes et enregistrant une baisse de 11 % chez les personnes âgées.

Le revenu du ménage est un facteur qui influe sur l'utilisation du service d'urgence. En effet, environ 13 % des personnes se situant dans la tranche supérieure de revenu avaient reçu leur plus récent traitement à l'urgence, comparativement à 18 % des personnes se trouvant dans la tranche inférieure de revenu.

Les personnes ayant déclaré avoir un « médecin de famille » étaient tout aussi susceptibles que celles n'en ayant pas d'avoir fait appel au service d'urgence. Cependant, 21 % des personnes qui avaient consulté un médecin plus de cinq fois pendant l'année précédant l'enquête ont déclaré avoir eu recours au service d'urgence, soit presque le double de la proportion

(12 %) de celles qui avaient consulté un médecin moins souvent.

**Rapport sur la santé,**  
*vol. 16, n° 1,*  
*produit n° 82-003-XIF*  
*au catalogue.*

## Frais de scolarité à l'université



Les étudiants inscrits à un programme universitaire de premier cycle s'attendent à payer en moyenne 3,9 % de plus pour leurs frais de scolarité, ce qui constitue la plus faible augmentation en trois ans. Toutefois, cette moyenne comprend quatre provinces qui ont gelé les frais de scolarité, soit le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, le Québec et l'Ontario.

Les étudiants paieront en moyenne 4 172 \$ en frais de scolarité pour l'année universitaire 2004-2005, en hausse par rapport aux frais de 4 018 \$ de l'année précédente. C'est presque trois fois la moyenne des frais (1 464 \$) de 1990-1991, résultats des importantes augmentations survenues au cours des années 1990.

Les frais de scolarité des étudiants en droit et en médecine subissent de nouveau les plus fortes hausses. Toutefois, le programme le plus onéreux demeure celui de la dentisterie. Mais de toutes les facultés, la médecine est celle ayant fait le plus grand bond en frais de scolarité. Ainsi, les étudiants qui s'inscriront au programme de premier cycle paieront 9,2 % de plus que l'an dernier, ce qui représente une moyenne de 9 977 \$.

Les étudiants étrangers subissent aussi des hausses de frais de scolarité. Au premier cycle, la moyenne des frais de scolarité des étudiants étrangers augmentera pour

atteindre 11 903 \$ et celle des frais du deuxième ou troisième cycle passera à 11 307 \$.

**Le Quotidien,**  
*le 2 septembre 2004,*  
*produit n° 11-001-XIF*  
*au catalogue.*

## Achats en ligne



On estime à 3,2 millions le nombre de ménages canadiens ayant commandé en ligne en 2003, ce qui représente une hausse par rapport à 2,8 millions l'année précédente. Ces ménages se sont branchés à Internet à partir de divers endroits plutôt qu'uniquement de leur domicile. En tout, ils ont passé 21,1 millions de commandes, ce qui constitue une hausse par rapport à 16,6 millions l'année précédente.

De plus, 1,7 million de ménages ont déclaré avoir utilisé Internet uniquement pour faire du lèche-vitrine, soit à peu près le même nombre qu'en 2001. Ce groupe a consulté des catalogues en ligne pour faciliter ses décisions d'achat sans toutefois passer de commandes ni effectuer d'achats en ligne.

Le nombre de ménages canadiens ayant effectué un paiement en ligne pour des biens ou des services a augmenté. Paradoxalement, bien qu'un bon nombre d'acheteurs s'inquiétaient des aspects de sécurité sur Internet, ils étaient néanmoins disposés à utiliser leur carte de crédit en ligne. En fait, le nombre de ménages ayant effectué des achats en ligne a augmenté, passant de 79 % en 2001 à 85 % en 2003.

**Utilisation de l'Internet au Canada,**  
*produit n° 56F0003XIF*  
*au catalogue.*

## Gains des couples très scolarisés et peu scolarisés



Selon une nouvelle étude, l'écart entre les gains des couples très scolarisés et ceux dont les niveaux de scolarité sont beaucoup plus faibles s'est élargi considérablement au cours des deux dernières décennies.

Les couples constitués de deux diplômés universitaires ont vu leur revenu d'emploi augmenter de façon considérable. Par contre, ceux ayant un diplôme d'études secondaires ou un niveau de scolarité inférieur ont eu de la difficulté à maintenir leur niveau de vie.

L'étude, fondée sur les données du recensement, montre qu'en 2000, de façon générale, les gains annuels pour la plupart des couples nés au Canada, dont les deux conjoints étaient titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou avaient un niveau inférieur d'études, n'étaient pas plus élevés que ceux de leurs homologues en 1980.

Par contre, les couples nés au Canada qui étaient composés de deux diplômés universitaires gagnaient entre 14 % et 22 % de plus que leurs homologues deux décennies plus tôt. En 2000, ces couples représentaient 10 % de tous les couples nés au Canada, soit plus du double du taux de 4 % enregistré en 1980.

## Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail,

*produit n° 11F0019MIF2004230*  
*au catalogue.*



*Les chefs d'entreprises  
commencent la  
semaine avec...*



# Infomat

Le magazine électronique  
de Statistique Canada



Chaque mardi, Infomat examine les questions d'actualité qui influent sur les Canadiens, telles que celles traitant de la santé à la fabrication, en passant par les arts et la culture, et la main-d'œuvre. Infomat vous transmet les connaissances nécessaires qui vous permettront d'identifier et de réagir aux influences ayant un effet sur votre entreprise.

» Pourquoi devriez-vous vous abonner à Infomat?

### Économie de temps!

Vous recevez un avis par courriel annonçant la parution de chaque numéro d'Infomat. Fini les délais de livraison!

### Fiabilité!

Tirez avantage de l'expérience et de l'expertise reconnues de Statistique Canada. Vous pouvez compter sur la fiabilité et la pertinence des renseignements statistiques canadiens.

### Plusieurs avantages!

De plus, votre abonnement vous donne accès à des renseignements sur les numéros précédents, les communiqués à venir, les dernières statistiques, les nouveaux produits et bien plus encore.

» Abonnez-vous dès  
**AUJOURD'HUI!**

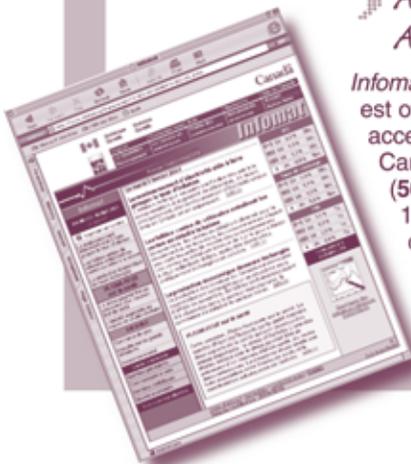
Infomat (n° 11-002-XIF au catalogue), est offert en format HTML facilement accessible sur le site Web de Statistique Canada. L'abonnement annuel (50 numéros), ne vous coûte que 100 \$ + taxes—une aubaine considérable si vous tenez compte de la quantité de renseignements qui vous sont transmis!

» Infomat vous offre :

- Des mises à jour hebdomadaires des plus récentes données diffusées par Statistique Canada.
- Une analyse claire sur les plus récentes conditions économiques et sociales.
- Des graphiques et des diagrammes faciles à lire vous permettant d'identifier les tendances en un coup d'œil.
- Les principaux indicateurs—l'indice des prix à la consommation, le taux de chômage, le produit intérieur brut—vous permettant de surveiller les tendances.
- Pleins feux—une rubrique hebdomadaire qui se concentre essentiellement sur les grands enjeux.
- Une image instantanée des six principaux indicateurs économiques depuis les trois dernières années.

» Procurez-vous Infomat  
dès maintenant!

Obtenez-le directement à partir du site Web de Statistique Canada à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) ou téléphonez-nous au 1 800 263-1136 pour de plus amples renseignements.





# INDICATEURS SOCIAUX

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
<b>REVENU<sup>1</sup></b>									
Revenu du marché moyen									
Familles économiques <sup>2</sup>	55 800	56 000	56 200	57 900	60 700	61 900	64 600	66 000	65 900
Personnes seules	21 300	21 700	21 300	21 400	22 300	23 700	24 400	25 200	25 600
Revenu total moyen (incluant les paiements de transfert)									
Familles économiques <sup>2</sup>	63 700	63 700	64 100	65 600	68 300	69 100	71 600	73 400	73 200
Personnes seules	27 400	27 400	26 800	26 900	27 900	28 900	29 500	30 400	30 900
Impôt sur le revenu moyen									
Familles économiques <sup>2</sup>	12 500	12 600	12 600	13 000	13 700	13 300	14 100	13 100	12 800
Personnes seules	4 900	5 000	4 800	4 700	5 000	5 300	5 300	5 000	5 000
Revenu moyen après impôt									
Familles économiques <sup>2</sup>	51 200	51 000	51 500	52 600	54 600	55 800	57 600	60 300	60 500
Personnes seules	22 400	22 500	22 100	22 200	22 800	23 600	24 100	25 300	25 900
Revenu moyen des familles après impôt (en quintiles)									
Quintile inférieur	19 800	19 700	19 100	19 100	19 800	20 600	20 800	22 400	22 300
2 <sup>e</sup> quintile	34 400	34 000	33 600	33 900	35 000	36 300	37 000	38 600	39 000
3 <sup>e</sup> quintile	46 800	46 000	46 600	47 000	48 400	49 600	50 800	53 100	53 600
4 <sup>e</sup> quintile	60 800	60 300	61 200	62 200	64 300	66 000	67 700	70 300	71 200
Quintile supérieur	94 200	95 100	97 100	101 000	105 500	106 400	111 500	117 300	116 400
Ratios des gains (travailleurs à temps plein pour l'année entière)									
Couples à deux soutiens en % des familles									
époux-épouse	60,3	60,5	61,3	63,0	63,4	63,8	65,0	66,4	66,7
Gains des femmes en % des gains des hommes (travailleurs à temps plein pour l'année entière)									
	69,7	73,0	72,8	69,2	72,1	69,4	71,7	71,0	71,3
Prévalence (en %) de faible revenu après impôt (seuil de faible revenu de 1992)									
Familles dont le chef a 65 ans et plus	2,5	2,1	3,0	3,8	3,6	2,7	2,9	2,2	2,7
Familles dont le chef a moins de 65 ans	10,6	11,3	11,9	11,2	9,6	9,5	8,7	7,3	7,7
Familles biparentales avec enfants	8,3	9,7	9,7	9,3	7,4	7,6	7,4	5,9	5,4
Familles monoparentales	42,1	42,5	45,3	41,3	35,5	34,1	29,5	26,7	30,1
Personnes seules	30,7	30,6	33,7	33,0	30,5	30,2	28,5	26,1	24,8
<b>FAMILLES</b>									
Taux de nuptialité (pour 1 000 habitants)	5,5	5,5	5,3	5,1	5,1	5,0	5,0	4,9	--
Taux brut de divorce (pour 1 000 habitants)	2,7	2,6	2,4	2,2	2,3	2,3	2,3	2,3	--
Nombre total de familles (en milliers) <sup>3,4</sup>	7 778	7 876	7 975	8 039	8 096	8 151	8 214	8 284	8 358
% de toutes les familles									
Familles époux-épouse	86,1	85,8	85,5	85,2	84,9	84,6	84,2	83,9	83,6
avec enfants	51,1	50,9	50,6	50,4	50,1	49,9	49,7	49,4	49,2
sans enfants	35,0	34,9	34,9	34,8	34,7	34,7	34,6	34,5	34,4
Familles monoparentales	13,9	14,2	14,5	14,8	15,1	15,4	15,8	16,1	16,4
% de familles époux-épouse									
avec enfants	59,4	59,3	59,2	59,1	59,1	59,0	59,0	58,9	58,8
Femmes chefs de famille (en % des familles monoparentales)									
	82,8	83,0	83,1	83,2	83,3	83,4	83,5	83,6	83,6

-- nombres infimes

1. Tous les revenus sont indiqués en dollars constants de 2002.

2. Une famille économique est composée de deux personnes ou plus qui habitent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, l'alliance, l'union libre ou l'adoption.

3. Une famille de recensement est une famille immédiate ou nucléaire composée de couples mariés ou vivant en union libre, avec ou sans enfants, ou de parents seuls et leurs enfants, alors que l'enfant n'a pas d'époux ou d'épouse résidant avec le ménage.

4. Exclut les territoires.

Sources : *Le revenu au Canada* (produit n° 75-202-XPF au catalogue); *Tendances du revenu au Canada* (produit n° 13F0022-XCB au catalogue); *Statistiques démographiques annuelles* (produit n° 91-213-XPB au catalogue); *Divorces* (produit n° 84F0213-XPB au catalogue).



# PLAN DE LEÇON

## Suggestions relatives à l'utilisation de *Tendances sociales canadiennes* en classe

### « Je suis Canadien »

#### Objectif

- Explorer le concept d'ethnicité et son application dans notre vie.

**Programmes d'études :** Instruction civique, histoire, géographie, sociologie, anthropologie, psychologie.

#### Enseignement en classe

1. Demandez aux élèves de mener une enquête pour trouver comment ils répondraient à la question suivante du recensement : « À quel groupe ethnique ou culturel vos ancêtres appartaient-ils? »
2. Discutez pourquoi, en réponse à cette question, certaines personnes indiquent qu'elles sont d'origine canadienne, tandis que d'autres ayant la même ascendance ne le font pas.
3. Invitez les élèves à donner leur opinion sur ce que cela signifie d'être Canadien. Les Canadiens sont-ils différents des Américains?
4. Dans l'article « Je suis Canadien », on dit que « le terme ethnicité n'a pas le même sens pour tous ». Discutez avec les élèves de leurs propres définitions de l'ethnicité et demandez à la classe d'en choisir une qui intègre le mieux tous leurs points de vue.
5. L'appartenance à un groupe ethnique peut avoir des avantages et des inconvénients. Demandez aux élèves d'examiner les conséquences de vivre dans un monde utopique sans appartenance ethnique ou dans un monde où l'on ne ferait plus de distinctions ethniques. Quels seraient les points positifs et négatifs?
6. D'après l'article « Je suis Canadien », certaines personnes déclarent des origines ethniques multiples, comme par exemple une origine canadienne et une autre origine ethnique. Discutez pourquoi certains groupes ethniques sont plus susceptibles de le faire que d'autres.

#### Autres ressources utiles

Utilisez E-STAT ([estat.statcan.ca](http://estat.statcan.ca)) pour obtenir des données sur une ville, un village ou une municipalité quelconque au Canada où une partie de la population a répondu « groupe ethnique canadien » à la question sur l'origine ethnique du recensement. Vous pouvez utiliser les données pour produire une carte illustrant la proportion de répondants ayant déclaré une origine ethnique canadienne.

#### Nota

**Vous pouvez photocopier le « Plan de leçon » ou tout autre article ou rubrique de *Tendances sociales canadiennes* pour les utiliser en classe.**



Statistique Canada publie **L'Observateur économique canadien (L'OÉC)**, le plus complet des comptes rendus économiques mensuels. Chaque mois, en tant qu'abonné, vous recevez des renseignements fiables et actuels vous permettant de demeurer à l'affût de la conjoncture économique du pays, de votre province et des secteurs économiques qui vous intéressent plus particulièrement.

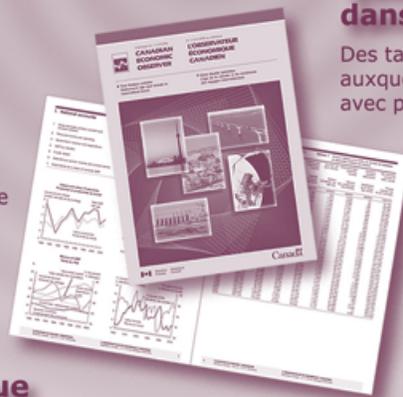
**L'OÉC comporte deux parties, soit :**

#### **L'OÉC – La revue**

- Analyse des indicateurs économiques par secteur
- Évolution de l'économie dans les provinces et à l'échelle internationale
- Faits saillants de l'activité économique au Canada et à l'échelle mondiale
- Tableau sommaire de la conjoncture économique actuelle
- Articles de fond sur les principaux enjeux et les secteurs industriels

#### **L'OÉC – L'aperçu statistique**

- Chiffres détaillés, présentés sous forme de tableaux, concernant les marchés, les prix, les secteurs industriels, le commerce extérieur et intérieur, et bien d'autres sujets
- Plus de 1 100 indicateurs économiques rattachés aux éléments suivants : les segments de marché, les importations, les exportations, les caractéristiques démographiques, le chômage et bien plus encore
- Tableaux et graphiques conviviaux



**Que retrouve-t-on habituellement dans un numéro?**

Des tableaux, des diagrammes et des graphiques auxquels sont ajoutés des commentaires illustrant avec précision la réalité économique actuelle.

**NOUVEAU – L'OÉC maintenant offert en format électronique!**

Obtenez la version imprimée intégrale sous forme électronique (PDF) et économisez 25 % par rapport au coût de la version imprimée. En vous abonnant à la version électronique, vous aurez également accès à nos articles archivés. Visitez notre site Web ([www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)) pour télécharger la version électronique dès aujourd'hui!

**Votre abonnement annuel à L'OÉC comprend :**

- 12 numéros de *L'Observateur économique canadien*, vous donnant les nouvelles tendances, les analyses et les données sur l'économie canadienne.
- Une édition **GRATUITE** du **Supplément chronologique annuel de L'OÉC**, un recueil d'information mettant à votre portée les tendances économiques qui ont marqué l'évolution du Canada de 1926 à aujourd'hui... le tout dans un ouvrage facile à consulter.

## **Abonnez-vous à L'Observateur économique canadien**

*L'Observateur économique canadien* (no 11-010-XPB au cat.)

**Abonnez-vous** pour un an : 243,00 \$

**Abonnez-vous** pour deux ans : 388,80 \$ **une économie de 20 %**

**Abonnez-vous** pour trois ans : 510,30 \$ **une économie de 30 %**

Au Canada, veuillez ajouter **soit** la TPS et la TVP en vigueur, **soit** la TVH. Version imprimée : aucuns frais pour les envois au Canada. Pour les envois à destination des États-Unis, veuillez ajouter 6 \$ pour chaque numéro. Pour les envois à destination d'autres pays, veuillez ajouter 10 \$ pour chaque numéro. Les ministères et les organismes du gouvernement fédéral doivent indiquer sur toutes les commandes leur code d'organisme RI et leur code de référence RI.

**Voici quatre moyens faciles de commander :**

**COMPOSEZ SANS FRAIS** le 1 800 267-6677

**TÉLÉCOPIEZ SANS FRAIS** au 1 877 287-4369

**POSTEZ** : Statistique Canada, Division de la diffusion, Gestion de la circulation, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario), K1A 0T6, Canada

**ENVOYEZ UN COURRIEL À** [order@statcan.ca](mailto:order@statcan.ca)

**VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE? DEMANDEZ AUX EXPERTS!**

Communiquez avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près au 1 800 263-1136

[www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)  
Visitez notre site Web

# TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

## La réalité canadienne sous tous ses angles

S'abonner à *Tendances sociales canadiennes*, c'est...

...CONNAÎTRE EN PRIMEUR LES QUESTIONS SOCIALES D'ACTUALITÉ

Que se passe-t-il aujourd'hui? Chacun des numéros trimestriels de *Tendances sociales canadiennes* explore nos réalités actuelles.

...ÊTRE IMMÉDIATEMENT INFORMÉ DES NOUVELLES TENDANCES

*Tendances sociales canadiennes* vous donne l'information dont vous avez besoin pour comprendre l'avenir et pour vous y préparer.

...OBTENIR LES DONNÉES LES PLUS PRÉCISES QUI SOIENT SUR LE CANADA

Des experts analysent les données recueillies par Statistique Canada, la source par excellence d'information inédite sur le Canada. Soyez assuré que ces données sont les plus à jour et les plus exhaustives qui soient.

*Tendances sociales canadiennes* vous offre un aperçu des Canadiens; vous pouvez vous en servir pour élaborer des programmes pertinents, des produits que l'on s'arrachera et des services novateurs qui répondent aux besoins des Canadiens du 21<sup>e</sup> siècle.

Profitez de cette occasion dès aujourd'hui!

**Abonnez-vous sans tarder :**

par téléphone, au numéro sans frais 1 800 267-6677;  
par télécopieur, au numéro sans frais 1 877 287-4369;  
par courriel, à [infostats@statcan.ca](mailto:infostats@statcan.ca);  
auprès du centre de consultation régional le plus près de chez vous, au numéro sans frais 1 800 263-1136.

L'abonnement annuel à la version imprimée de ***Tendances sociales canadiennes*** coûte 39 \$.

Au Canada, veuillez ajouter **soit** la TPS et la TVP en vigueur, **soit** la TVH. Aucuns frais d'expédition ne s'appliquent aux livraisons au Canada. Veuillez ajouter 6 \$ par numéro pour les envois aux États-Unis ou 10 \$ par numéro pour les envois dans tout autre pays. Visitez notre site Web à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) pour en savoir davantage sur l'abonnement à la version en ligne de ***Tendances sociales canadiennes***. (L'abonnement électronique annuel est de 29 \$, taxes en sus.)

